

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2020 – 2025

Procès-verbal

de la séance du mardi 20 mai 2025 à 20h00

Mme Sylviane COVER,
Présidente

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 20 mai 2025
20h00 - Salle du Conseil municipal

2020 - 2025

PROCÈS-VERBAL

47

Présents	Mme Sylviane COVER (MCG), Présidente, M. Claude ANGELOZ (ALTERNATIVE), M. Nicolas AUBERT (INDÉPENDANT), M. Patrick ARNOLDI (VERT.E.S), M. Denis AZIRI (VERT.E.S), M. Pierre BLEIKER (VERT.E.S), Mme Gladys Acosta BRANDRUP (SOCIALISTES), M. Cédric BRINER (VERT.E.S), M. Gilles-Olivier BRON (PLR), Mme Clarisse DI ROSA (VERT.E.S), Mme Céline FORNEY (SOCIALISTES), M. Wahba GHALY (SOCIALISTES), M. Thibaut JOTTERAND (SOCIALISTES), M. David JUNGO RODRIGUEZ (VERT.E.S), Mme Barbara LANZILAO (VERT.E.S), M. Yves MAGNIN (LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX), M. Pablo MARIN (SOCIALISTES), M. Johan MARTENS (SOCIALISTES), M. Rinor METUSHI (PLR), Mme Marie-Rose MILANO (SOCIALISTES), M. Howard NOBS (UDC), M. Daniel NOËL (UDC), M. Michel RENAUD (MCG), Mme Ana ROCH (MCG), M. Christophe RUSSI (INDÉPENDANT), Mme Elisabeth SANTI (SOCIALISTES), M. Daniele SLAVIERO (MCG), Mme Eylem TAS POLAT (SOCIALISTES), M. Rexhai XHELADINI (SOCIALISTES), Conseillers municipaux
Excusés	Mme Vida AHMARI (ALTERNATIVE), M. Thierry CERUTTI (MCG), M. Nicola D'AMICO (SOCIALISTES), Mme Maria GAULIN (ALTERNATIVE), M. José Manuel GOMES DE ALMEIDA (UDC), Mme Diane GRABER (PLR), M. Anton JEKER (LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX), Mme Leïla MÜLLER (LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX), Conseillers municipaux
Assistent	M. Martin STAUB (SOCIALISTES), Maire, MM. Gian-Reto AGRAMUNT (PLR) et Mathias BUSCHBECK (VERT.E.S), Conseillers administratifs, M. Michel BUERGISSER, Secrétaire général, Mmes Marie-Christine HASSLER-BEZZOLI et Nastassia LECOCQ, secrétaires

Ordre du jour

SÉANCE PUBLIQUE : 20H00	3
1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 AVRIL 2025	4
2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL	4
3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF	5
4. RAPPORTS DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ADMINISTRATION	7
4.A) APPROBATION DES COMPTES 2024 DE LA FONDATION DES MAISONS COMMUNALES DE VERNIER (FMCV) (DA 432 – 25.04) (M. JOTTERAND, RAPPORTEUR)	7
4.B) APPROBATION DES COMPTES ET DU RAPPORT DE GESTION 2024 DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE DE PRÉ-BOIS (DA 433 – 25.04) (M. JOTTERAND, RAPPORTEUR)	9
4.C) PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2024 DANS LEUR INTÉGRALITÉ ET DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES 2024 (DA 434 – 25.04) (M. JOTTERAND, RAPPORTEUR)	10
5. RAPPORTS DE LA COMMISSION DU GÉNIE CIVIL ET DES ÉQUIPEMENTS	15
5.A) CRÉDIT DE CHF 130'000.00 TTC POUR LE REMPLACEMENT D'UNE MACHINE TECHNIQUE D'ENTRETIEN POUR LES CIMETIÈRES ET LA CREUSE DE TOMBES (DA 435 – 25.04) (M. BRON, RAPPORTEUR)	15
5.B) CRÉDIT DE CHF 255'000.00 TTC POUR LE RENOUELEMENT DES DÉCORATIONS DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE (DA 439 – 25.04) (M. BRINER, RAPPORTEUR)	17
6. RAPPORTS DE LA COMMISSION DES BÂTIMENTS ET DE L'ÉNERGIE	20
6.A) CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 2'730'000.00 POUR LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DU BÂTIMENT DU TENNIS D'AÏRE ET DE SA HALLE COUVERTE (DA 436 – 25.04) (M. BRINER, RAPPORTEUR)	20
6.B) CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 853'000.00 TTC POUR L'INFRASTRUCTURE ÉLECTRIQUE LIÉE AU RENOUELEMENT DE LA FLOTTE DE VÉHICULES COMMUNAUX (DA 440 – 25.04) (MME ROCH, RAPPORTEURE)	23
7. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	26

8.	PÉTITIONS	26
9.	PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF	27
9.A)	CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 120'000.00 POUR LA MISE À JOUR DE L'IMAGE DIRECTRICE DE LA RUE DU VILLAGE (DA 445 – 25.05)	27
9.B)	CRÉDIT D'ÉTUDE ET DE RÉALISATION DE CHF 250'000.00 POUR DES AMÉNAGEMENTS CONTRIBUANT À LA LUTTE CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR (DA 447 – 25.05)	34
10.	PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF	35
11.	MOTIONS	35
11.A)	AMÉLIORONS LE PARC À CHIENS PRÈS DU CIMETIÈRE DE VERNIER (MM. NOËL, NOBS ET RUSSI) (M 446 – 25.05)	35
11.B)	SPECTACLES ET HANDICAPS SENSORIELS (M. MARTENS, MME DI ROSA, MM. BLEIKER ET JUNGO RODRIGUEZ) (M 448 – 25.05)	37
11.C)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA MOTION M 181 A – 23.10 « POUR UNE FLOTTE COMMUNALE DÉCARBONÉE » (M 181 B – 25.05)	39
12.	RÉSOLUTIONS	40
13.	INTERPELLATIONS	40
13.A)	LA CHASSE EST FERMÉE (M. MAGNIN) (I 449 – 25.05)	40
14.	QUESTIONS ÉCRITES	44
15.	QUESTIONS ORALES	44

Vernier, le 27 mai 2025 / rbar

SÉANCE PUBLIQUE : 20H00

La séance publique est ouverte sous la présidence de Mme Sylviane COVER.

Mme COVER, Présidente : bonsoir M. le Maire.

Bonsoir MM. les Conseillers administratifs. Bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux. Bonsoir M. le Secrétaire général, Mesdames les secrétaires.

Je salue également la presse et le public.

Y a-t-il des excusés ? M. BLEIKER.

M. BLEIKER : merci Mme la Présidente.

M. JUNGO RODRIGUEZ va arriver avec environ un quart d'heure de retard.

Mme COVER, Présidente : merci.

Mme SANTI, vous avez la parole.

Mme SANTI : merci Mme la Présidente.

J'annonce un léger retard pour MM. MARTENS et MARIN, qui sont à la visite de la passerelle de l'Aventure.

Mme COVER, Présidente : merci.

M. BRON, vous avez la parole.

M. BRON : merci Mme la Présidente.

Je dois excuser l'absence de Mme GRABER, retenue professionnellement, et le retard de M. METUSHI.

Mme COVER, Présidente : merci.

M. ANGELOZ, vous avez la parole.

M. ANGELOZ : merci Mme la Présidente.

J'excuse Mme AHMARI.

Mme COVER, Présidente : merci.

M. NOËL, vous avez la parole.

M. NOËL : merci Mme la Présidente.

Je dois juste excuser M. NOBS, qui aura plusieurs minutes de retard.

Mme COVER, Présidente : merci.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : merci Mme la Présidente.

Je crains que le retard de Mme MÜLLER et M. JEKER soit définitivement acquis. Ils ne seront pas des nôtres.

Mme COVER, Présidente : merci.

M. GHALY, vous avez la parole.

M. GHALY : merci Mme la Présidente.

M. Nicola D'AMICO est excusé.

Mme COVER, Présidente : merci.

J'excuse également M. GOMES DE ALMEIDA.

Avant d'aborder le point 1) de l'ordre du jour, je demanderai, pour le bon déroulement de la séance, le silence parmi le public. Merci de votre compréhension.

Nous pouvons passer au point 1) de l'ordre du jour.

1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

Mme COVER, Présidente : y -a-t-il des commentaires ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous passons au vote.

Celles et ceux qui acceptent le procès-verbal votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

Le procès-verbal de la séance du 15 avril 2025 est accepté par 22 OUI (7 SOCIALISTES, 7 VERT.E.S, 3 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR, 1 UDC, 2 I) et 1 abstention (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX).

Mme COVER, Présidente : nous passons au point 2) de l'ordre du jour.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme COVER, Présidente : nous avons toutes et tous reçu une invitation du Service de la culture et de la communication à la cérémonie des Noces d'or, de diamant et de platine du 19 mai 2025 à 18h30. Je m'y suis rendue.

Nous avons toutes et tous reçu une invitation du Centre d'hébergement collectif des Tattes à une semaine portes ouvertes du 12 au 18 mai 2025.

Nous avons toutes et tous reçu une invitation de la Maison de quartier des Avanchets à son Assemblée générale ordinaire du 27 mai 2025 à 19h00. Retenue par d'autres obligations ce soir-là, je me suis excusée en précisant que le Bureau sera représenté par M. MARTENS.

Nous avons toutes et tous reçu une invitation du Conseil administratif à la visite de la passerelle de l'Aventure du 20 mai 2025 à 19h00. Un certain nombre d'entre vous s'y sont rendus.

Nous avons toutes et tous reçu un courriel du SSG annonçant l'enregistrement sur CMNet du CRAF - Compte rendu administratif et financier 2024.

J'en ai terminé avec les communications du Bureau.

Nous passons au point 3) de l'ordre du jour.

Arrivée de M. JUNGO RODRIGUEZ à 20h04.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme COVER, Présidente : je passe la parole à M. le Maire pour les communications du Conseil administratif.

M. STAUB, Maire : merci Mme la Présidente.

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Vous me permettez de déroger à la tradition pour ces communications, qui sont les dernières de la législature 2020-2025.

Cet écart n'est au demeurant pas préjudiciable à votre bonne information, dans la mesure où l'actualité de ces dernières semaines est largement marquée par les élections communales, sujet que vous connaissez parfaitement.

Mais avant le présent et le futur, un très bref retour en arrière, non pas sous forme de bilan général, mais bien pour évoquer quelques épisodes de ce chemin parcouru au fil des plénières et des commissions.

Tout a commencé par une installation un peu singulière ; il vous en souvient, nous étions en période de COVID. Nous nous étions retrouvés dans la salle du Lignon en huis clos, sans pouvoir marquer le changement dans la tradition d'un repas partagé. Malgré les distances à respecter, nous avons su faire corps face aux difficultés. D'autres événements tragiques ont eu des effets différents marquant des écarts à la forme parfois regrettables. Je fais ici allusion aux incendies qui ont eu lieu à l'été 2023, mais je crois que l'esprit de Vernier a subsisté néanmoins. Dans l'adversité, des bâtiments provisoires ont pu être érigés en un temps record pour permettre aux élèves de « faire » la rentrée. Le chantier de réhabilitation touche d'ailleurs à sa fin, comme vous le savez.

Je n'évoquerai pas ici les événements internationaux qui ont affecté et qui impactent encore la vie ou l'esprit de nos concitoyens ; la guerre d'Ukraine, avec les inquiétudes qui accompagnent cette tragédie et les impacts directs et indirects sur notre stabilité et notre sérénité, la crise énergétique, les catastrophes naturelles de la Turquie, au Pérou, de la Chaux-de-Fonds, au haut-Valais, en passant par l'Asie du Sud-est sans parler des conflits du Moyen-Orient.

Mais nous avons connu aussi des développements heureux. Cette législature, c'est la naissance du quartier de l'Étang. L'inauguration du Gigatrium a permis de mesurer combien les efforts de programmation, mais aussi financiers, peuvent faire sens quand il s'agit d'offrir un équipement public de qualité qui joue un rôle de socle dans la vie du quartier. L'Étang est inspirant, il nous fait évoluer. Ce doit être une fierté collective, qui demain se retrouvera dans de nouvelles réalisations, mais aussi dans des pratiques différentes dans les quartiers existants.

Nous vous avons parlé en février des échanges avec La Poste, avec qui les discussions avancent de bonne manière pour pouvoir racheter le bâtiment de l'office situé dans le village. Un projet modeste à venir dans la vie de quartier, mais néanmoins structurant. Bientôt à Châtelaine le Centre Concorde espace culture, une nouvelle vie pour la Salle du Lignon, une Maison des familles innovante aux Avanchets, avant de reconfigurer l'espace du cœur de Châtelaine. Je parle ici du projet qui offrira, à la place de l'actuel bâtiment accueillant la bibliothèque de Châtelaine ainsi que COGERIM, une nouvelle crèche, d'autres activités et vraisemblablement du logement.

La fabrication de cet avenir a commencé. Il pourrait subir un retard dans son élaboration en raison de la situation inédite que nous connaissons sur le plan politique, ou plus exactement sur le plan judiciaire.

À l'heure où nous parlons, personne bien évidemment ne connaît les décisions de la Chambre constitutionnelle sur le fond. Nous ne mesurons pas davantage toutes les conséquences de ces procédures sur le fonctionnement de votre Conseil et notre autorité, ne serait-ce que parce que nous ne pouvons pas prédire la date des décisions qui seront rendues.

Ce qui est certain en revanche, c'est qu'un jour nous nous retrouverons bel et bien à pouvoir travailler ensemble. Au-delà de ce qui peut nous séparer sur le plan politique, je forme le vœu que nous puissions alors garder les rangs serrés pour servir au mieux les intérêts de notre population et de notre ville...

Vive Vernier, vive Genève, vive la Suisse.

Madame la Présidente, j'en ai terminé avec ces dernières communications de la présente législature.

Mme COVER, Présidente : merci.

Nous passons au point 4) de l'ordre du jour.

Arrivée de M. MARIN à 20h07.

4. RAPPORTS DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ADMINISTRATION

4.A) APPROBATION DES COMPTES 2024 DE LA FONDATION DES MAISONS COMMUNALES DE VERNIER (FMCV) (DA 432 – 25.04) (M. JOTTERAND, RAPPORTEUR)

Rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administrations du 6 mai 2025

Rapporteur : Thibaut JOTTERAND

DA 432 – 25.04 APPROBATION DES COMPTES 2024 DE LA FONDATION DES MAISONS COMMUNALES DE VERNIER (FMCV)

Mme Montserrat BELMONTE, Présidente du Conseil de Fondation, présente les principaux points de l'année écoulée.

Les rénovations continuent sur plusieurs immeubles. La valeur des actifs est équilibrée et la Fondation dispose des fonds propres qui permettent d'engager ces travaux.

À la question d'un commissaire (UDC), qui demande pourquoi la Fondation n'a pas de fonds de rénovation, il lui est répondu que les réglementations ne le permettent plus, mais que cela n'empêche pas d'entreprendre les rénovations.

La Présidente de la Fondation se félicite de la bonne santé financière de la Fondation.

Elle transmet les interrogations sur l'immeuble de l'avenue Louis-Pictet, qui appartenait à la Fondation Vernier-Signal (fusionnée dans la FMCV) et dont la valeur a chuté selon une récente estimation. Cela pourrait toutefois être corrigé et la valeur dépendre de différentes méthodes d'expertise. Il s'agit du seul immeuble dont les loyers ne couvrent pas les charges. Le Conseil de Fondation n'a pas encore statué sur cet immeuble, notamment en termes de rénovation.

Des évaluations environnementales sont en cours (indice de dépense de chaleur et valeurs carbone). Les résultats sont corrects mais la Fondation veut les améliorer.

Un appartement a été acquis au chemin De-Maisonneuve 2. Il reste très difficile de trouver des logements ou des parcelles à acquérir.

Au vote, la DA 432 – 25.04, Approbation des comptes 2024 de la Fondation des maisons communales de Vernier (FMCV), est acceptée par 10 OUI (3 SOCIALISTES, 2 LES VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR et 1 UDC), soit à l'unanimité.

Mme COVER, Présidente : cette DA a été acceptée à l'unanimité en commission.

M. JOTTERAND, vous étiez rapporteur. Avez-vous quelque chose à ajouter ?

M. JOTTERAND : non, Mme la Présidente.

Mme COVER, Présidente : M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : merci Mme la Présidente.

Je prends brièvement la parole pour féliciter la FMCV de sa vitalité et de son énergie. Elle nous fait la démonstration, par ses résultats du moins, qu'elle a toute sa raison d'être. C'était un pari difficile au départ et c'est un pari qui est pour l'instant gagné.

Je suis persuadé que l'avenir le démontrera encore.

Merci.

Mme COVER, Présidente : merci.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Avant de passer au vote, je vous laisse lire le décide, M. le Secrétaire.

M. BRON, Secrétaire :

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à l'

APPROBATION DES COMPTES 2024 DE LA FONDATION DES MAISONS COMMUNALES DE VERNIER (FMCV)

Vu le rapport d'activité 2024 de la Fondation des maisons communales de Vernier ;

vu le rapport de l'organe de contrôle COLBA SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2024, du 7 mars 2025, comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes ;

conformément aux statuts de la Fondation des maisons communales de Vernier du 25 septembre 2021 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu le rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration du 6 mai 2025 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

d'approuver les comptes annuels de la Fondation des maisons communales de Vernier pour l'exercice 2024 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.

Mme COVER, Présidente : merci.

Nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la DA 432 – 25.04 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent.
Le vote est lancé.

La délibération administrative DA 432 – 25.04, Approbation des comptes 2024 de la Fondation des maisons communales de Vernier (FMCV), est acceptée par 25 OUI, soit à l'unanimité.

Mme COVER, Présidente : nous passons au point suivant.

Arrivée de M. MARTENS à 20h12.

4.B) APPROBATION DES COMPTES ET DU RAPPORT DE GESTION 2024 DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE DE PRÉ-BOIS (DA 433 – 25.04) (M. JOTTERAND, RAPPORTEUR)

Rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administrations du 6 mai 2025

Rapporteur : Thibaut JOTTERAND

DA 433 – 25.04 APPROBATION DES COMPTES ET DU RAPPORT DE GESTION 2024 DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE DE PRÉ-BOIS

Aucune prise de parole.

Au vote, la DA 433 – 25.04, Approbation des comptes et du rapport de gestion 2024 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois, est acceptée est acceptée par 10 OUI (3 SOCIALISTES, 2 LES VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR et 1 UDC), soit à l'unanimité.

Mme COVER, Présidente : M. JOTTERAND, vous étiez rapporteur. Avez-vous quelque chose à ajouter ?

M. JOTTERAND : non, Mme la Présidente.

Mme COVER, Présidente : merci.

Y a-t-il des demandes de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

M. le Secrétaire, vous avez la parole pour la lecture du décide.

M. BRON, Secrétaire : merci Mme la Présidente.

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à l'

APPROBATION DES COMPTES ET DU RAPPORT DE GESTION 2024 DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE DE PRÉ-BOIS

Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation intercommunale de Pré-Bois ;

vu le rapport de l'organe de révision BA Berney Associés Audit SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2024, du 5 mars 2025 ;

conformément aux statuts de la Fondation intercommunale de Pré-Bois du 12 mai 2020 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu le rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration du 6 mai 2025 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

d'approuver les comptes annuels de la Fondation intercommunale de Pré-Bois pour l'exercice 2024 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.

Mme COVER, Présidente : merci M. le Secrétaire.

Nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la DA 433 – 25.04 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

La délibération administrative DA 433 – 25.04, Approbation des comptes et du rapport de gestion 2024 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois, est acceptée par 26 OUI, soit à l'unanimité.

Mme COVER, Présidente : nous passons au point suivant.

4. C) PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2024 DANS LEUR INTÉGRALITÉ ET DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES 2024 (DA 434 – 25.04) (M. JOTTERAND, RAPPORTEUR)

Rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administrations du 6 mai 2025

Rapporteur : Thibaut JOTTERAND

**DA 434 – 25.04 PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DES
COMPTES ANNUELS 2024 DANS LEUR INTÉGRALITÉ ET DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES
SUPPLÉMENTAIRES 2024**

Compte tenu de la qualité de la séance de Toutes commissions réunies (TCR) et des documents détaillés fournis aux Conseillères et Conseillers municipales, peu de questions sont posées.

Un commissaire (SOC) s'interroge sur l'absence d'excédents de revenus en regard de celui affiché par le Canton. Mme DE LA OLIVA, Cheffe du service des finances, lui rappelle que le Conseil municipal a voté des amortissements complémentaires et des provisions pour lisser ces excédents. L'arrivée de ces excédents a été apprise suffisamment à l'avance, ce qui a permis une adaptation, contrairement aux années précédentes (sans parler du montant beaucoup plus conséquent cette fois). En outre, en étant informé à l'avance (avant la fin de l'année fiscale), le Conseil administratif peut faire usage de ces estimations fiscales, ce qui n'était pas le cas les années précédentes.

Le même commissaire regrette ces aléas qui rendent la Commune dépendante des estimations du Département des finances cantonal. Il demande à M. AGRAMUNT, Conseiller administratif, ce qu'il en est de la demande du Conseil administratif de revoir les méthodes de calcul pour éviter ces écarts très importants entre budget et comptes. Il lui est répondu que le Canton revoit ses méthodes pour arriver à des chiffres plus stables. Il faudra voir si cela prendra effet l'année prochaine.

Un commissaire (UDC) s'interroge sur les écarts par rapport au budget et regrette les dépassements pour la danse. M. AGRAMUNT précise qu'un petit dépassement peut arriver, notamment dans l'organisation de la saison culturelle, qui chevauche deux années comptables. Dans l'ensemble, le budget est bien tenu et à l'équilibre.

Au vote, la DA 434 – 25.04, Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2024, est acceptée par 9 OUI (3 SOCIALISTES, 2 LES VERT.E.S, 1 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR et 1 UDC), et 1 abstention (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX).

Mme COVER, Présidente : cette DA a été acceptée par 9 OUI et 1 abstention en commission.

M. JOTTERAND, vous étiez rapporteur. Avez-vous quelque chose à ajouter ?

M. JOTTERAND : cette fois-ci oui, Mme la Présidente, mais très brièvement.

Les discussions en commission ont été brèves, preuve en est qu'il n'y avait pas de surprise malgré la situation particulière, avec les rentrées fiscales inattendues et exceptionnelles qui ont été, ma foi, fort bien aplanies avec les mécanismes que nous avons votés l'année dernière.

C'est pour cela que ces comptes ont été largement acceptés en commission et que nous les accepterons ce soir, évidemment.

Mme COVER, Présidente : merci.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : merci Mme la Présidente.

Bien évidemment, chacun se félicitera de la tenue de ces comptes, la tenue des charges et des résultats obtenus.

Il y aura pourtant une voix dissonante, ce sera la mienne.

Je pense que, comme tout compte, il y a des règles à respecter. Celle de la transparence, de la sincérité d'un bilan sont pour moi des éléments essentiels qui ne font pas forcément défaut dans les comptes que l'on nous présente mais, vous le savez, je suis peu enclin à accepter ce qu'il s'est passé, s'agissant de ces amortissements que notre rapporteur a appelé « lissage », pour en réalité cacher les bénéfices que nous avons faits cette année grâce à un ou quelques contribuables exceptionnels.

Je pense que celui-ci aurait mérité que nous puissions accorder à notre population une baisse du centime additionnel.

Je sais, on m'a déjà fait la démonstration que cela ne servait à rien, que ce n'était à peu près rien pour chacun, mais je pense qu'en réalité, on doit faire avec l'évolution de notre situation financière et que les artifices qui nous ont permis de continuer à toucher la péréquation intercommunale travestissent en fait la réalité.

Pour moi, ceci n'est pas acceptable. On m'a expliqué que c'était comme cela, sinon il n'y aurait plus assez d'argent après, qu'on arriverait avec un Conseil administratif tout neuf – enfin... ce sera le même d'ailleurs – qui n'arriverait plus à tourner, etc.

Reste que pour moi, Mesdames, Messieurs, cette idée de se dire que pour une fois que nous avons du boni, nous aurions pu le redistribuer à la population qui paie des impôts, raison pour laquelle mon abstention en commission se transformera en opposition et en refus aujourd'hui.

Merci.

Mme COVER, Présidente : merci.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

M. le Secrétaire, je vous laisse lire le décide.

M. BRON : je prends la parole au nom du groupe PLR, si vous le permettez Mme la Présidente.

Avant toute chose, le groupe PLR tient à remercier l'ensemble du personnel communal pour son travail tout au long de l'année écoulée, notamment sur les comptes.

Concernant les comptes, le groupe PLR ne blâmera évidemment pas le Conseil administratif pour avoir obtenu un excédent de revenus, alors que le budget voté l'an dernier prévoyait un déficit. La gestion prudente du patrimoine financier étant dans l'ADN du Conseil administratif, du moins nous le croyons, un boni ne nous étonne pas.

Comme cela a été souvent répété – encore maintenant par M. MAGNIN –, même pondéré par des amortissements complémentaires, ce résultat exceptionnel est dû à l'installation temporaire d'un très gros contribuable sur le territoire communal. Cela explique ces comptes qui dépassent, pour la première fois sauf erreur, le montant de CHF 200 millions.

Sachons profiter de cette manne, sans bousculer structurellement nos finances et nos investissements. A fortiori que, si la population cantonale a refusé ce dimanche l'initiative pour modifier la perception des impôts entre la commune de résidence et la commune de travail, une majorité des communes ont vu leurs électeurs accepter le contre-projet à l'initiative. Ce qui préfigure de futures négociations ardues pour revoir la péréquation intercommunale.

Au moment où Vernier est dans l'incertitude quant à la date d'entrée en fonction des autorités de la législature 2025-2030, il est important que nous montrions un front uni pour défendre les intérêts de notre commune. Ce ne pourra être qu'un signal clair donné au Grand Conseil et à l'ACG.

Merci Mme la Présidente.

Mme COVER, Présidente : merci.

M. AGRAMUNT, vous avez la parole.

Arrivée de M. METUSHI à 20h18.

M. AGRAMUNT, Conseiller administratif : merci Mme la Présidente.

Je voulais juste rectifier ce que j'ai entendu lors des différentes prises de parole.

Que l'on dise que nous aurions un peu dissimulé les choses ou triché, cela me passe un peu en travers de la gorge par rapport au travail effectué par les différents services et les différentes commissions.

Ce sont des remarques qui ne sont pas forcément justes et vous le savez, M. MAGNIN, lorsque vous l'annoncez. Nous avons pu voir cela en commission des finances, de l'administration et de l'économie.

D'ailleurs, sauf erreur de ma part, vous étiez le Président de cette commission l'année passée au mois d'octobre ou de novembre – je ne sais plus exactement –, lorsque ces discussions ont eu lieu par rapport au lissage. Ce sont donc des amortissements complémentaires et des provisions. Tout cela vous a été transmis.

Vous avez ensuite – peut-être pas vous mais la majorité du Conseil municipal – voté un budget. Ce sont des éléments qui ont été clairement mentionnés lors des différentes commissions, et peut-être rediscutés lors du Conseil municipal de fin d'année.

Vous étiez donc au courant de la situation.

Dire que nous ne sommes pas transparents, je trouve que c'est un peu injuste de votre part, vu que vous disposiez de tous les éléments lors de cette séance, et aussi le mois passé lors du Conseil municipal, pour lequel vous avez eu accès à la documentation nécessaire du Service des finances.

Mme COVER, Présidente : merci.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : merci Mme la Présidente.

Je ne veux pas rebondir éternellement, mais le Conseil administratif prend tout à titre personnel. Il a mal écouté, pas entendu, pas voulu entendre, chacun y verra ce qu'il voudra.

J'ai parlé des comptes qui n'étaient pas transparents. Je n'ai pas parlé du Conseil administratif. Ce n'est fondamentalement pas la même chose.

Mais peut-être que les principes de la comptabilité vous échappent, M. le Conseiller administratif, puisqu'il s'agit des principes-clés d'une comptabilité.

Oui, bien sûr, vous n'avez rien fait d'illégal, et je ne crois pas avoir utilisé le terme « tricher » ; je ne me serais pas permis.

Je vous dis simplement que je n'ai pas apprécié ce passage d'avoir engrangé beaucoup d'argent et de ne pas l'avoir redistribué à ceux qui paient des impôts.

C'est tout ce que je me suis permis de dire.

Mme COVER, Présidente : merci.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

M. le Secrétaire, je vous laisse lire le décide.

M. BRON, Secrétaire :

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2024 DANS LEUR INTÉGRALITÉ ET DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES 2024

Vu que conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres d et f, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité, ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir ;

vu que l'article 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'article 28 RAC) ;

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2024 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal ;

vu les articles 30, alinéa 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017 ;

*vu le rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration du 6 mai 2025 ;
sur proposition du Conseil administratif ;*

le Conseil municipal

décide

- 1 d'approuver dans leur intégralité les comptes annuels de la Commune pour l'exercice 2024 annexés à la présente délibération ;*
- 2 d'approuver le compte de résultats 2024 pour un montant de CHF 204'762'969.18 aux charges et de CHF 204'823'517.24 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 60'548.06 ;*

L'excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 44'633'914.20 et résultat extraordinaire de CHF -44'573'366.14 ;

- 3 *d'approuver le compte des investissements 2024 pour un montant de CHF 35'850'054.54 aux dépenses et de CHF 17'402'004.25 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 18'448'050.29 ;*
- 4 *d'approuver le bilan au 31 décembre 2024, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 379'839'468.04 ;*
- 5 *d'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2024 pour un montant total de CHF 19'028'420.63, dont le détail figure à l'annexe « Crédits budgétaires supplémentaires 2024 » des comptes annuels joints à la présente délibération ;*
- 6 *ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*

Mme COVER, Présidente : merci M. le Secrétaire.

Nous passons au vote.

Celles et ceux qui acceptent la DA 434 – 25.04 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

La délibération administrative DA 434 – 25.04, Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2024, est acceptée par 21 OUI (10 SOCIALISTES, 7 VERT.E.S, 1 ALTERNATIVE, 2 PLR, 1 I), 5 NON (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 3 MCG, 1 I) et 1 abstention (1 UDC).

Mme COVER, Présidente : nous passons au point 5) de l'ordre du jour.

5. RAPPORTS DE LA COMMISSION DU GÉNIE CIVIL ET DES ÉQUIPEMENTS

5.A) CRÉDIT DE CHF 130'000.00 TTC POUR LE REMPLACEMENT D'UNE MACHINE TECHNIQUE D'ENTRETIEN POUR LES CIMETIÈRES ET LA CREUSE DE TOMBES (DA 435 – 25.04) (M. BRON, RAPPORTEUR)

Rapport de la commission du génie civil et des équipements du 7 mai 2025

Rapporteur : Gilles-Olivier BRON

DA 435 – 25.04 CRÉDIT DE CHF 130'000.00 TTC POUR LE REMPLACEMENT D'UNE MACHINE TECHNIQUE D'ENTRETIEN POUR LES CIMETIÈRES ET LA CREUSE DE TOMBES

M. PASQUIER, Chef du Service de l'environnement urbain (SEU), indique que l'une des missions de son service est la gestion et l'entretien des trois cimetières de la Commune, dont la creuse des fosses pour les

inhumations. Pour ce faire, le SEU dispose d'un seul engin motorisé, acquis en 2013. Il sert tantôt au Village (vieux et nouveau cimetière), tantôt à Aire, en fonction des besoins. Ce sont ainsi 62 fosses qui ont été creusées en 2024, ce qui représente 496 heures de travail. Ces chantiers doivent impérativement être réalisés avant le jour de l'inhumation proprement dite, ce qui ne va pas sans quelques complications quand plusieurs ensevelissements ont lieu à brève échéance, a fortiori si c'est dans des cimetières différents.

L'engin actuel marque de sérieux signes d'usure, avec un nombre de pannes en nette augmentation. Cet hiver, pour ne pas devoir repousser une inhumation, avec le dégât d'image induit pour la Ville de Vernier, une solution a heureusement pu être trouvée en louant en urgence une mini-pelle, toutefois pas totalement adaptée à ce type de chantier. Ainsi, c'est un montant cumulatif de CHF 18'546.25 qui a été engagé l'an dernier pour les diverses réparations. L'engin en lui-même est complètement amorti.

Le SEU propose l'achat du « Reform Boki Pelle 2552 », seul modèle d'engin à répondre aux besoins du service, pour un montant de CHF 130'000.00 TTC, qui sera amorti au moyen de 15 annuités, conformément aussi au PPI.

En réponse à des commissaires, il est précisé qu'il n'existe aucune variante électrique pour un tel engin. Quant à la durée de vie, elle devrait être sensiblement la même que pour la machine actuelle, même si le nombre des inhumations est en hausse.

AU VOTE :

La DA 435 – 25.03, Crédit de CHF 130'000.00 TTC pour le remplacement d'une machine technique d'entretien pour les cimetières et la creuse de tombes, est ACCEPTÉE par 9 OUI (3 SOC, 2 LES VERT.E.S, 1 PLR, 1 UDC, 1 ALTERNATIVE, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX), soit à l'unanimité.

Mme COVER, Présidente : cette DA a été acceptée à l'unanimité en commission.

M. BRON, vous étiez rapporteur. Avez-vous quelque chose à ajouter ?

M. BRON : non, Mme la Présidente.

Mme COVER, Présidente : merci.

Y a-t-il des demandes de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

M. le Secrétaire, je vous laisse lire le décide.

M. BRON, Secrétaire :

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

CRÉDIT DE CHF 130'000.00 TTC POUR LE REMPLACEMENT D'UNE MACHINE TECHNIQUE D'ENTRETIEN POUR LES CIMETIÈRES ET CREUSE DE TOMBES

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de remplacer la machine technique d'entretien pour les cimetières et la creuse de tombes ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements du 7 mai 2025 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

- 1 *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 130'000.00 TTC destiné au remplacement d'une machine technique d'entretien pour les cimetières et la creuse de tombes ;*
- 2 *de comptabiliser la dépense de CHF 130'000.00 TTC dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;*
- 3 *d'amortir la dépense prévue de CHF 130'000.00 au moyen de 15 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique no 61.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.*

Mme COVER, Présidente : merci M. le Secrétaire.

Nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la DA 435 – 25.04 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent.
Le vote est lancé.

La délibération administrative DA 435 – 25.04, Crédit de CHF 130'000.00 TTC pour le remplacement d'une machine technique d'entretien pour les cimetières et creuse de tombes, est acceptée par 27 OUI, soit à l'unanimité.

Mme COVER, Présidente : nous passons au point suivant.

5.B) CRÉDIT DE CHF 255'000.00 TTC POUR LE RENOUVELLEMENT DES DÉCORATIONS DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE (DA 439 – 25.04) (M. BRINER, RAPPORTEUR)

Rapport de la commission du génie civil et des équipements du 7 mai 2025

Rapporteur : Cédric BRINER

**DA 439 - 25.04 CRÉDIT DE CHF 255'000.00 TTC POUR LE RENOUELEMENT DES DÉCORATIONS
DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE**

L'exposé de l'administration :

Le Service de l'environnement urbain (SEU) prévoit 6 lots de décorations, permettant un tournus dans le temps parmi les quartiers. Souhaitant pouvoir acquérir de nouvelles décorations pour renouveler certaines options et pour illuminer le nouveau quartier de l'Étang. Lors de cette recherche, trois prestataires ont été sélectionnés. Au final, le choix s'est porté sur le même prestataire avec lequel la Ville de Vernier a une très bonne relation.

Notons que le choix a été organisé à travers une démarche participative : en disposant des décorations dans la Commune et en demandant à la population d'annoncer sa préférence.

L'idée est de renouveler, par étape, sur 3 ans et de profiter de la technologie LED pour un gain financier.

Le tour des questions :

Un commissaire (LE CENTRE-VL) est étonné qu'on ne passe que par un fournisseur. Est-ce que le travail d'analyse financière a été fait sur les différents prestataires ? L'administration répond par la négative, qu'il n'y a pas eu de demande auprès d'autres prestataires. L'avantage invoqué est que le fournisseur proposé est en Suisse, que les relations avec ce dernier sont excellentes et qu'on se pose la question du suivi avec les autres (ex. installé en Grèce).

Un commissaire (PLR) demande s'il est possible d'avoir des couleurs d'illuminations qui reprennent les couleurs de Vernier.

Un commissaire (VERT.E.S) trouve les options choisies bonnes.

Un commissaire (VERT.E.S) demande pourquoi il y a de telles différences quant au nombre de réponses entre les quartiers (ex. Aire). L'administration répond qu'Aire n'a pas pu être testé pour des raisons techniques (branchements électriques et accroches aux candélabres).

Un commissaire (LE CENTRE-VL) demande si le procédé est compatible avec la loi des marchés publics. Pour l'administration, ce qui a prévalu avec le fournisseur proposé est d'avoir une excellente relation et de pouvoir profiter de certains éléments techniques achetés pour les anciennes décorations, ce qui offre un avantage financier.

Pour ce commissaire (LE CENTRE-VL), il lui semble obligatoire de passer par les marchés publics. Dès lors, selon lui, ce projet est illégal, car où se trouve le retour de l'appel d'offres ?

Un commissaire (ALTERNATIVE) demande s'il est prévu aussi des illuminations transversales. L'administration annonce que les trois types d'éclairage sont prévus, dont les transversales discutées précédemment.

Un commissaire (ALTERNATIVE) remarque que les transversales n'ont pas été soumises aux votes de la population. L'administration répond que cela viendra par la suite.

Un commissaire (UDC) demande la raison de cette dépense, si c'est par souci technique ou du fait que la population s'est lassée de ces décorations ? Pour l'administration, les deux raisons sont bonnes. Certains luminaires fatiguent. Une troisième raison est d'offrir des luminaires pour les nouveaux quartiers.

Imbroglia :

Un imbroglia s'installe à la suite d'une remarque du commissaire (LE CENTRE-VL), qui s'interroge sur l'aspect légal d'un appel d'offres. Il fait remarquer que, selon sa lecture, les lois des marchés publics imposent d'avoir des offres de plus d'un prestataire.

Après un débat, deux positions ont émergé. La première, celle du commissaire (LE CENTRE-VL) de ne pas voter et de repousser la décision à une autre commission. Une autre (SOC + VERT.E.S), de voter contre cette DA pour ceux et celles qui l'imaginent contraire à la loi, la laissant ainsi suivre son chemin pour aller en votation du Conseil municipal. Ils sauront à cette occasion si cette façon de faire est légale. Cela permettra à l'administration de fournir les informations manquantes. À ce titre, le commissaire (PLR) rappelle qu'il demandera l'éviction de ce point de l'ordre du jour pour le prochain Conseil municipal si les informations nécessaires n'étaient pas apportées durant le Bureau.

Vote :

La DA 439 - 25.04, Crédit de CHF 255'000.00 TTC pour le renouvellement des décorations des fêtes de fin d'année, est acceptée par 5 OUI (3 SOCIALISTES et 2 LES VERT.E.S), 2 NON (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX et 1 UDC), et 2 abstentions (1 ALTERNATIVE et 1 PLR).

Mme COVER, Présidente : cette DA a été acceptée par 5 OUI, 2 NON et 2 abstentions en commission.

M. BRINER, vous étiez rapporteur. Avez-vous quelque chose à ajouter ?

M. BRINER : non, Mme la Présidente.

Mme COVER, Présidente : merci.

Y a-t-il une demande de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

M. le Secrétaire, je vous laisse lire le décide.

M. BRON, Secrétaire :

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

CRÉDIT DE CHF 255'000.00 TTC POUR LE RENOUELEMENT DES DÉCORATIONS DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de renouveler les décorations lumineuses pour les fêtes de fin d'année ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements du 7 mai 2025 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

- 1 *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 255'000.00 TTC destiné au renouvellement des décorations lumineuses des fêtes de fin d'année ;*
- 2 *de comptabiliser la dépense de CHF 255'000.00 TTC dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;*
- 3 *d'amortir la dépense de CHF 255'000.00 TTC au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique no 61.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.*

Mme COVER, Présidente : merci.

Nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la DA 439 – 25.04 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

La délibération administrative DA 439 – 25.04, Crédit de CHF 255'000.00 TTC pour le renouvellement des décorations des fêtes de fin d'année, est acceptée par 26 OUI (10 SOCIALISTES, 7 VERT.E.S, 3 MCG, 1 ALTERNATIVE, 2 PLR, 1 UDC, 2 I) et 1 abstention (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX).

Mme COVER, Présidente : nous pouvons passer au point 6) de l'ordre du jour.

6. RAPPORTS DE LA COMMISSION DES BÂTIMENTS ET DE L'ÉNERGIE

6.A) CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 2'730'000.00 POUR LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DU BÂTIMENT DU TENNIS D'AÏRE ET DE SA HALLE COUVERTE (DA 436 – 25.04) (M. BRINER, RAPPORTEUR)

Rapport de la commission bâtiments et de l'énergie du 7 mai 2025

Rapporteur : Cédric BRINER

DA 436 - CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 2'730'000.00 POUR LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DU BÂTIMENT DU TENNIS D'AÏRE ET DE SA HALLE COUVERTE

Présentation :

L'administration annonce qu'il y a eu des surprises techniques (fondation...). Au final, ils vont voir plus grand et en profiter pour agrandir la halle de badminton. L'idée est d'utiliser des préfabriquées en bois

permet une mise en place plus rapide et de pouvoir avoir des interruptions du service (tennis + badminton) bien plus courtes.

Le bâtiment est conforme à la norme THPE (très haute performance énergétique). Notons que le bâtiment va réutiliser les eaux en récupérant l'eau des douches pour les injecter dans le réservoir pour les toilettes.

Le bâtiment profitera d'un meilleur éclairage, d'une jolie et grande terrasse plein sud, de nouveaux locaux et de rangements.

La halle a été agrandie et rehaussée pour pouvoir accueillir des tournois de badminton régionaux (la hauteur du toit étant importante dans ce type de manifestation).

Le projet prévoit de démarrer en mai 2025, avec une réalisation prévue pour le printemps 2026.

Financièrement, l'étude prévoit un budget qui s'élève à CHF 2.8 mios.

Questions :

La Présidente (MCG) demande quel sera l'interruption pour le tennis d'Aire. L'administration répond que les activités ne cesseront pas et, concernant la halle, les travaux se dérouleront en été, car celle-ci est moins utilisée durant cette période.

La Présidente (MCG) demande si la halle sera chauffée. L'administration fait remarquer que, selon la loi, la halle devrait faire l'objet d'une isolation bien meilleure si on voulait la chauffer. Au vu du budget, l'administration a opté de ne pas chauffer la halle.

Un commissaire (SOC) demande à quel point l'usage de l'eau des douches ne va pas créer d'autres problèmes, car ces eaux contiennent des cheveux comme des bactéries. Qu'en est-il des odeurs et des problèmes liés aux cheveux. L'administration nous fait part que c'est une problématique considérée facile pour les ingénieurs. L'eau sera filtrée à bas coût. De plus, elle se renseignera à propos des questions autour des odeurs qui pourraient se développer dans les toilettes.

Un commissaire (UDC) fait remarquer qu'il existe à proximité, portées par la Ville de Genève, des infrastructures sportives. Est-ce qu'une analyse du besoin a été effectuée pour savoir si cette réalisation est quelque peu redondante. L'administration a regardé l'utilisation du centre d'Aire, mais n'a pas réalisé d'analyse stratégique vis-à-vis de la nouvelle implémentation de Service des sports de la Ville de Genève. Il est noté aussi qu'il existe une équipe de badminton forte et nouvelle dans ce centre.

Un commissaire (UDC) demande s'il est prévu des abattages d'arbres. L'administration fait remarquer que deux arbres, en mauvais état, seront abattus. Leur abattage sera compensé par la plantation de nouveaux arbres.

Un commissaire (SOC) demande ce qui a motivé l'utilisation de préfabriqués. Il est surpris par ce choix. L'administration rappelle qu'il ne faut pas confondre des containers avec des bâtiments préfabriqués. L'avantage de cette solution est la vitesse de réalisation et la qualité.

Au vote, la DA 436 - 25.04, Crédit de réalisation de CHF 2'730'000.00 pour la démolition et la reconstruction du bâtiment du tennis d'Aire et de sa halle couverte, est acceptée par 8 OUI (3 SOC, 1 LES VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 MCG, 1 PLR et 1 UDC), soit à l'unanimité.

Mme COVER, Présidente : cette DA a été acceptée à l'unanimité en commission.

M. BRINER, vous étiez rapporteur. Avez-vous quelque chose à ajouter ?

M. BRINER : non, Mme la Présidente.

Mme COVER, Présidente : merci.

Y a-t-il une demande de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

M. BRON, je vous laisse lire le décide.

M. BRON, Secrétaire :

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 2'730'000.00 POUR LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DU BÂTIMENT DU TENNIS ET BADMINTON D'AÏRE ET DE SA HALLE COUVERTE

Vu l'exposé de motifs ;

vu le crédit d'étude voté le 5 septembre 2023 ;

vu la demande d'autorisation de construire du 18 août 2024 ;

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu le rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie du 7 mai 2025 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

- 1 *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de réalisation de CHF 2'730'000.00 destiné à la démolition et la reconstruction du bâtiment du tennis et badminton d'Aire et de sa halle couverte ;*
- 2 *de comptabiliser la dépense de CHF 2'730'000.00 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;*
- 3 *d'amortir la dépense de CHF 2'730'000.00 au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 34.33 dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.*

Mme COVER, Présidente : merci M. le Secrétaire.

Nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la DA 436 – 25.04 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent.
Le vote est lancé.

La délibération administrative DA 436 – 25.04, Crédit de réalisation de CHF 2'730'000.00 pour la démolition et la reconstruction du bâtiment du tennis d'Aire et de sa halle couverte, est acceptée par 27 OUI, soit à l'unanimité.

Mme COVER, Présidente : nous passons au point suivant.

6.B) CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 853'000.00 TTC POUR L'INFRASTRUCTURE ÉLECTRIQUE LIÉE AU RENOUELEMENT DE LA FLOTTE DE VÉHICULES COMMUNAUX (DA 440 – 25.04) (MME ROCH, RAPPORTEURE)

Rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie du 7 mai 2025

Rapporteure : Ana ROCH

DA 440 – 25.04 CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 853'000.00 TTC POUR L'INFRASTRUCTURE ÉLECTRIQUE LIÉE AU RENOUELEMENT DE LA FLOTTE DE VÉHICULES COMMUNAUX

Mme MARADAN, cheffe de projet énergie et développement durable au Service des bâtiments, présente la DA 440 – 25.04, en lien avec la DA 366 – 24.06 votée en septembre 2024, qui a ouvert un crédit de CHF 3 millions pour l'achat de 18 véhicules électriques dans le cadre de la stratégie énergétique de la Ville de Vernier. Cette démarche vise à répondre à la motion M 181 A – 23.10, votée en 2023, demandant la transition de la flotte communale vers des véhicules décarbonés à l'horizon 2030.

Un audit du parc a été mené avec le soutien de SuisseÉnergie. La DA actuelle prévoit la mise en place de l'infrastructure nécessaire à la recharge : 46 bornes de recharge lentes (AC) et 1 borne rapide (DC) d'ici 2028, réparties sur trois sites :

- *Centre d'entretien (via Monnet) : 35 AC + 1 DC*
- *Piscine du Lignon : 5 AC*
- *Autres sites (quartier de l'Étang, Vermissa) : 6 AC*

Le déploiement sera phasé :

- *2025–2026 : 16 bornes AC + 1 DC*
- *2027–2028 : 30 bornes AC*

Les bornes seront installées aux lieux de stationnement habituels, afin d'optimiser la recharge et limiter les coûts. Le centre de voirie devra renforcer son alimentation électrique, aujourd'hui insuffisante (110 kVA), via un raccordement au transformateur de quartier, avec une montée progressive de puissance (470 kVA en 2025, puis 645 kVA en 2028).

Travaux prévus : génie civil, tranchées, pose de canalisations et de chemin de câbles, intégration des équipements de gestion de charge.

La recharge lente est privilégiée pour préserver les batteries et maîtriser les coûts. La borne rapide est nécessaire pour les véhicules sollicités en urgence (déneigement, balayeuses). La piscine du Lignon, suffisamment alimentée, ne nécessite pas de renforcement électrique.

Planning prévisionnel

- *Juin 2025 : Appels d'offres*
- *Septembre 2025 : Adjudication*
- *Oct.–déc. 2025 : Travaux*
- *Janvier 2026 : Mise en service (étape 1)*
- *2027–2028 : Appels d'offres, adjudication et mise en service (étape 2)*

Coût global TTC : CHF 853'000.00

<i>Poste</i>	<i>Montant - CHF</i>
<i>Tableaux et câblages</i>	<i>60'000.00</i>
<i>Bornes + câblage</i>	<i>225'000.00</i>
<i>Alimentation (câblage, GC, chemins de câbles)</i>	<i>178'000.00</i>
<i>SIG – augmentation puissance, BT, GC</i>	<i>271'000.00</i>
<i>Honoraires</i>	<i>55'000.00</i>
<i>Total HT</i>	<i>789'000.00</i>
<i>TVA 8,1 %</i>	<i>63'909.00</i>
<i>Total TTC</i>	<i>853'000.00</i>

Coût moyen : CHF 18'500.00 par borne, incluant tous les travaux. Une borne AC coûte env. CHF 3'000.00, une borne DC CHF 87'000.00.

Coûts d'exploitation annuels :

- *Entretien : CHF 10'000.00*
- *Amortissement : CHF 85'300.00*
- *Charges financières : CHF 10'236.00*
- *Total : CHF 105'536.00*

PPI : Le montant initial de CHF 730'000.00 a été revu pour anticiper les besoins jusqu'à 2030 et optimiser les travaux.

Questions et réponses en commission

- *Recharge rapide jugée insuffisante ? Une borne rapide est installée. Sa capacité de charge permet une recharge en quelques minutes. La recharge lente est rapide et suffisante pour la majorité des besoins.*
- *Combien de véhicules possède la Commune ? 113. Le renouvellement est planifié sur quatre DA jusqu'en 2030.*
- *Que deviennent les batteries usées ? Il existe de plus en plus de filières de recyclage ou de réutilisation (stockage stationnaire). L'électricité communale est garantie 100% renouvelable. Deux centrales solaires alimenteront le Centre d'entretien.*
- *Pourquoi pas une station de recharge commune ? Incompatible avec les exigences de disponibilité des véhicules. Des solutions de recharge externe en cas d'urgence sont en cours d'étude.*
- *Recharge publique ? À l'étude pour certains sites, comme la piscine du Lignon.*
- *Coût contesté ? Le montant tient compte de l'ensemble des travaux et de l'augmentation de puissance. Le simple coût d'une borne ne reflète pas l'ensemble des besoins techniques.*

Au vote, la DA 440 – 25.04, Crédit de réalisation de CHF 853'000.00 TTC pour l'infrastructure électrique liée au renouvellement de la flotte de véhicules communaux, est accepté par 6 OUI (3 SOCIALISTES, 1 LES VERT.E.S, 1 MCG et 1 PLR), 1 NON (1 UDC) et 1 abstention (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX).

Mme COVER, Présidente : cette DA a été acceptée par 6 OUI, 1 NON et 1 abstention en commission.

Mme ROCH, vous étiez rapporteure. Avez-vous quelque chose à ajouter ? Cela ne semble pas être le cas.

Y a-t-il des demandes de parole ? M. BRINER.

M. BRINER : merci Mme la Présidente.

Je voulais juste profiter du moment pour faire part de ma satisfaction.

Il est vrai que nous avons déjà voté par le passé l'électrification des véhicules. L'électrification des véhicules est une bonne chose, encore faut-il être capables de faire le plein d'électrons.

Là, nous avons les deux éléments qui font que cela va pouvoir fonctionner. Donc, je me réjouis de cette étape.

Mme COVER, Présidente : merci.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non.

M. le Secrétaire, je vous passe la parole pour le décide.

M. BRON, Secrétaire :

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 853'000.00 TTC POUR L'INFRASTRUCTURE ÉLECTRIQUE LIÉE AU RENOUELEMENT DE LA FLOTTE DE VÉHICULES COMMUNAUX

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu l'engagement de la Ville de Vernier à travers sa stratégie énergétique et son plan d'action Cité de l'énergie (GOLD) visant la neutralité carbone de l'administration en 2040 ;

vu les objectifs de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération et l'importance d'agir rapidement et efficacement pour effectuer le tournant énergétique ;

vu l'acceptation de la DA 266 – 24.06 relative au renouvellement de la flotte de véhicules communaux, et donc la nécessité de prévoir une infrastructure de recharge ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie du 7 mai 2025 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

- 1 *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 853'000.00 TTC destiné à la réalisation de l'infrastructure électrique liée au renouvellement de la flotte de véhicules communaux ;*
- 2 *de comptabiliser la dépense pour un montant de CHF 853'000.00 TTC dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;*
- 3 *d'amortir la dépense de CHF 853'000.00 TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 61.33 dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.*

Mme COVER, Présidente : merci M. le Secrétaire.

Nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la DA 440 – 25.04 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent.
Le vote est lancé.

La délibération administrative DA 440 – 25.04, Crédit de réalisation de CHF 853'000.00 TTC pour l'infrastructure électrique liée au renouvellement de la flotte de véhicules communaux, est acceptée par 25 OUI (10 SOCIALISTES, 7 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 3 MCG, 1 ALTERNATIVE, 2 PLR, 1 I) et 2 abstentions (1 UDC, 1 I).

Mme COVER, Présidente : nous pouvons passer au point 7) de l'ordre du jour.

7. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme COVER, Présidente : nous n'avons pas reçu de projet de délibération du Conseil municipal.

Nous passons au point 8) de l'ordre du jour.

8. PÉTITIONS

Mme COVER, Présidente : nous n'avons pas reçu de pétition.

Nous pouvons passer au point 9) de l'ordre du jour.

Arrivée de M. NOBS à 20h36.

9. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

9.A) CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 120'000.00 POUR LA MISE À JOUR DE L'IMAGE DIRECTRICE DE LA RUE DU VILLAGE (DA 445 – 25.05)

Mme COVER, Présidente : le Bureau vous propose l'envoi de cette DA en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

M. BLEIKER, vous avez la parole.

M. BLEIKER : merci Mme la Présidente.

Notre groupe voulait proposer de voter ce projet immédiatement, sachant qu'il s'agit d'un montant supportable pour la Commune et qu'il s'agit d'une consultation des habitants, ce qui permettra d'avoir un peu de vie politique dans cette Commune durant les prochains mois. Suivant les échéances, cela évitera que cette nouvelle image directrice arrive en 2028 ou 2029.

Nous aimerions demander un débat et un vote immédiat.

Merci Mme la Présidente.

Mme COVER, Présidente : merci.

Y a-t-il une autre demande de parole ? M. MARTENS.

M. MARTENS : merci Mme la Présidente.

Je soutiens le vote immédiat. En effet, pour le moment, il s'agit de faire l'étude sur la base d'une étude existante.

Je ne vois pas ce que l'on pourrait nous dire en commission, à part qu'il va y avoir une étude sur une étude existante.

Cela me paraît être une perte de temps.

Effectivement, il serait plus intéressant d'avoir les résultats de l'étude lors d'une commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité d'ici quelque temps.

Mme COVER, Présidente : merci.

M. BRON, vous avez la parole.

M. BRON : le PLR est pour l'envoi en commission.

C'est une DA de huit pages. Je ne siège pas moi-même en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité, donc je ne l'ai pas étudiée à fond.

Je ne suis pas franchement en état de la voter ce soir et je pense que nous sommes une majorité à être dans ce cas-là.

Envoyons-la en commission. Nous l'étudierons très vite, parce que je ne doute pas qu'il y aura un Conseil très prochainement.

Mme COVER, Présidente : merci.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous pouvons passer au vote de la prise en considération.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la DA 445 – 25.05 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

La prise en considération de la délibération administrative DA 445 – 25.05, Crédit d'étude de CHF 120'000.00 pour la mise à jour de l'image directrice de la rue du Village, est acceptée par 27 OUI, soit à l'unanimité.

Mme COVER, Présidente : M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : merci Mme la Présidente.

Puisque nous allons voter sur le siège, je voulais suivre pour une fois le PLR, du moins dans la vision que nous pouvons avoir du fonctionnement d'un Conseil municipal, et au fond de se dire que les arguments qui ont été développés consistent finalement à contourner et à mettre à néant le Conseil municipal, puisqu'il n'aura plus rien à dire, qu'il n'a rien à dire. Circulez, c'est la population qui décide !

Alors, à quoi cela sert d'avoir un Conseil municipal ? Pas à grand-chose.

À quoi cela sert d'avoir des commissions ? Pas à grand-chose.

Je trouve que cette vision-là est étriquée. Elle ne correspond pas à nos institutions, raison pour laquelle je vous invite, s'il vous plaît, à envoyer ce projet en commission, pour que chacun des Conseillers municipaux puisse faire son travail, poser des questions, obtenir des réponses et véhiculer par la suite les idées de son groupe.

Merci.

Mme COVER, Présidente : merci.

M. BLEIKER, vous avez la parole.

M. BLEIKER : merci Mme la Présidente.

Je vous entends et je vous comprends, M. MAGNIN.

Là, nous parlons quand même d'un diagnostic et d'une première proposition d'aménagement pour cette rue du Village dans un but d'embellissement.

Pour les étapes, on serait dans le lancement de la procédure de l'appel d'offres rendu en juillet 2025, pour un rendu final au premier semestre 2026. L'avantage de voter ce projet aujourd'hui, c'est que l'Administration va pouvoir avancer sur cette question et arriver avec de vrais éléments en commission.

Au contraire, moi je vois cela différemment, c'est-à-dire que ce Conseil, lorsqu'il sera constitué et qu'il pourra enfin entrer en fonction, pourra se prononcer sur des éléments très concrets, pourra les adapter, pourra les amender, pourra les accepter tels quels ou les refuser et demander que la copie soit complètement revue pour un coût supportable pour la Commune.

Après, cela permet aussi de garder une certaine occupation, cela permet aussi de garder une certaine activité de discussion, de négociation, de réflexion au sein de la Commune.

Donc, je vous engage à accepter le vote immédiat de cette DA.

Mme COVER, Présidente : merci.

M. BRON, vous avez la parole.

M. BRON : je réitère ma demande d'envoi en commission.

M. BLEIKER, il y aura peut-être de nouvelles élections.

Si vous voulez donner des cartes à la droite pendant l'été, car il y aura sûrement un référendum, soit.

Je n'habite pas le village, mais ce que j'entends, c'est que la rue du Village, telle qu'elle est actuellement, ne convient pas.

Allons au vote si une majorité se dégage ce soir, mais vraiment je vous invite, chers collègues, à envoyer ce projet en commission afin que nous l'étudions réellement, parce que visiblement cette rue du Village, telle qu'elle est actuellement, ne plaît pas à la majorité de la population qui l'habite.

Mme COVER, Présidente : merci.

M. BUSCHBECK, vous avez la parole.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif : merci Mme la Présidente.

Juste pour rétablir deux ou trois faits. Après, le vote vous appartient bien évidemment, malgré que M. MAGNIN dise que le Conseil municipal ne sert à rien.

Cet argent sert principalement à organiser le processus participatif de consultation.

Si les crédits sont disponibles, nous pourrions avoir plus de temps pour la consultation et nous pourrions faire un processus bien plus long que celui auquel nous avons pensé. Ce processus aurait rapidement débouché sur un crédit de réalisation après le processus de consultation et , là, avec les incertitudes que nous connaissons, cela nous permettra d'avoir un meilleur processus de consultation, une meilleure discussion.

C'est effectivement une situation exceptionnelle qui pourrait éventuellement mériter un vote immédiat, mais je n'ai pas envie de déclencher une guerre thermonucléaire pour ce sujet.

Mme COVER, Présidente : merci.

Nous pouvons passer au vote pour l'envoi du projet de DA 445 – 25.05 en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

Celles et ceux qui acceptent cette proposition votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

L'envoi en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité de la délibération administrative DA 445 – 25.05, Crédit d'étude de CHF 120'000.00 pour la mise à jour de l'image directrice de la rue du Village, est refusé par 15 NON (8 SOCIALISTES, 7 VERT.E.S), 11 OUI

(1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 3 MCG, 1 ALTERNATIVE, 2 PLR, 2 UDC, 2 I) et 2 abstentions (2 SOCIALISTES).

Mme COVER, Présidente : M. BLEIKER, vous avez la parole.

M. BLEIKER : merci Mme la Présidente.

Comme nous faisons toute cette procédure suite à ma demande, je me permets de reprendre la parole immédiatement, mais pas pour très longtemps.

Je vous remercie d'avoir suivi ma proposition.

Comme le disait M. le Conseiller administratif, il s'agit surtout d'avoir un processus de consultation des habitants du Village.

M. BRON, vous serez content, ils vont pouvoir exprimer tout leur mal-être, leur mécontentement face à cet aménagement. On va pouvoir travailler avec eux ... non, l'Administration va pouvoir travailler avec les habitants de cette rue afin de proposer une mise à jour de l'image directrice qui date de 2013, avec différentes possibilités d'aménagements correspondant aux demandes et aux réalités actuelles, comme la lutte contre les îlots de chaleur, peut-être une autre végétation, etc.

Donc, je vous propose et vous enjoins à accepter cette DA sur le siège.

Merci Mme la Présidente.

Mme COVER, Présidente : merci.

M. BRON, vous avez la parole.

M. BRON : je demande une suspension de séance de cinq minutes, car j'ai besoin de consulter mon groupe. Nous n'avions pas prévu de travailler cela en plénière.

J'ai besoin de cinq minutes d'interruption de séance pour que l'on se coordonne ; c'est la moindre des choses.

Si vous voulez que nous ayons un travail intelligent, laissez-nous chacun travailler.

Mme COVER, Présidente : la séance est suspendue cinq minutes. Merci.

Suspension de séance durant cinq minutes.

Mme COVER, Présidente : prenez place s'il vous plaît.

Y a-t-il encore une demande de parole ? M. MARTENS.

M. MARTENS : merci Mme la Présidente.

Je rappelle juste le contenu du crédit d'étude : c'est un diagnostic. Tant qu'on n'a pas un diagnostic, on ne sait pas trop où l'on va.

Il y a une consultation des associations. C'est donc bien si nous les avons consultées avant d'avoir un projet....

Brouhaha dans la salle.

Mme COVER, Présidente : s'il vous plaît, veuillez prendre place !

M. MARTENS : et pour terminer, un projet d'aménagement.

C'est quand même bien d'avoir ce projet d'aménagement pour discuter en commission sinon, en commission, nous allons parler de faire un diagnostic, consulter les habitants et demander un projet.

Moi, je préfère que nous soyons une étape plus loin pour discuter en commission, parce qu'en commission, nous n'allons pas faire le projet, nous n'allons pas faire la consultation et nous n'allons pas faire le diagnostic, d'où l'intérêt de voter cette DA immédiatement, de façon à effectuer ces trois étapes, qui sont importantes avant d'en discuter.

Je vous remercie.

Mme COVER, Présidente : merci.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Mme ROCH.

Mme ROCH : merci Mme la Présidente.

J'entends ce que vient de dire M. MARTENS. J'ai relu en effet les points du décide.

Moi, j'ai une question concernant la forme, et je vous prie d'avance de m'excuser si je dis des bêtises.

Une fois tout cela réalisé, est-ce que l'on peut nous assurer que le projet sera présenté en commission et revoté au Conseil municipal ?

Ou est-ce que nous votons la mise en place de tout cela, puis nous ne verrons plus rien et nous prendrons acte de ce qui sera fait et prévu ?

Si c'est pour faire – et je vais rester polie, mais je n'ai pas de terme pour rester polie – ce qui a été fait à la rue du Village, j'aimerais bien avoir un regard et un mot à dire le cas échéant.

Merci.

Mme COVER, Présidente : merci.

M. BUSCHBECK, vous avez la parole.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif : je vous remercie, Mme la Conseillère municipale, pour votre intervention.

Cela a déjà été dit, mais le but n'est pas de fixer aujourd'hui ce qui doit être fait à la rue du Village.

Soyons très clairs. Si des aménagements doivent être réalisés dans cette rue, nous le ferons seulement si les gens arrivent à se mettre d'accord.

Il faudra que les habitants parlent avec les commerçants, parlent avec les APE, parlent avec les personnes qui fréquentent les commerces. Nous allons trouver une solution, ou pas, et à la fin il y aura une discussion puis un crédit de réalisation.

Si le crédit de réalisation n'a pas de majorité ou si le vote de la majorité ne vous plaît pas, vous pourrez toujours lancer un référendum.

Aujourd'hui, c'est vraiment pour poser le diagnostic, pour poser les bases de la discussion, pour créer les groupes de travail.

Nous avons tous été frustrés de ne pas avoir pu faire cela au moment du changement du régime de circulation de la rue du Village pour des raisons de COVID. Nous aurions voulu faire des séances publiques, nous aurions voulu avoir des discussions, ce que nous n'avons pas pu faire.

Ce crédit nous permet de le faire.

Effectivement, on peut décider qu'il faut discuter en commission pour savoir s'il faut discuter, ou alors on peut voter ce crédit sur le siège.

Comme je vous l'ai dit, je n'en ferai pas une maladie, c'est juste que l'on prendra six mois de retard si vous ne votez pas ce soir, mais ce n'est pas plus grave que cela.

De toute façon, le diagnostic, c'est le diagnostic, comme l'a dit M. MARTENS.

Mme COVER, Présidente : merci.

M. MARTENS, vous avez la parole.

M. MARTENS : merci Mme la Présidente.

Je voulais juste dire à Mme ROCH que, pour CHF 120'000.00, je ne pense pas que nous allons voter la réalisation et que nous n'aurons plus le choix.

Je pense que, là, nous aurons vraiment un premier document et qu'en effet M. BUSCHBECK devra revenir avec d'autres crédits, et c'est à ce moment-là que nous pourrons dire si nous acceptons ou non le projet.

Mais j'aimerais voir le projet avant pour pouvoir en discuter.

Merci.

Mme COVER, Présidente : merci.

M. NOËL, vous avez la parole.

M. NOËL : merci Mme la Présidente.

Je me demande si en 2014, ou autour de cette date-là, nous n'avions pas déjà voté un projet pour refaire tout le village avec la route, les lampadaires. Il me semble que nous avons fait un tel projet.

Mme COVER, Présidente : M. BUSCHBECK, vous avez la parole.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif : comme cela a été dit, c'est l'image directrice de 2013 qui doit être revue.

Il y avait un projet en 2013, et c'est juste pour revoir si effectivement ce projet a toujours du sens au regard des nouvelles réalités.

Les acteurs ayant changé, puisque les gens que nous avons consultés il y a treize ans ne sont plus les mêmes, c'est juste pour savoir si cette image a encore du sens ou pas, pour rediscuter avec les personnes concernées.

Aujourd'hui, dire aux gens que nous allons faire exactement ce qui a été discuté en 2013, et ne pas écouter les personnes qui sont arrivées depuis 2013 ne me semble pas très adéquat.

Donc, ce serait mieux de refaire un diagnostic, refaire une consultation pour voir si effectivement cette image directrice qui a été faite en 2013 – et vous avez bonne mémoire, M. NOËL – est toujours d'actualité.

Mme COVER, Présidente : merci.

M. BLEIKER, vous avez la parole.

M. BLEIKER : merci Mme la Présidente.

J'entends vos craintes, Mme ROCH.

Moi, ce que je vois surtout, c'est que nous ne parlons pas d'un crédit d'étude pour un projet que nous allons devoir soit accepter soit refuser. Il y a différentes variantes qui vont être proposées, elles sont prévues dans ce crédit. Il y a même une somme relativement conséquente – CHF 50'000.00 – prévue pour les variantes.

Je pense que nous pouvons y aller.

Les futurs élus auront la possibilité de s'appuyer sur du concret, pour prendre la meilleure décision possible pour tous les habitants du village.

Merci.

Mme COVER, Présidente : merci.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

M. le Secrétaire, pouvez-vous nous lire le décide ?

M. BRON, Secrétaire :

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 120'000.00 POUR LA MISE À JOUR DE L'IMAGE DIRECTRICE DE LA RUE DU VILLAGE

Vu l'article 30, al. 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu l'exposé des motifs ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

- 1 *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 120'000.00 destiné à l'étude pour la mise à jour de l'image directrice de la rue du Village ;*
- 2 *de comptabiliser la dépense de CHF 120'000.00 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif de la Ville de Vernier ;*
- 3 *d'amortir la dépense de CHF 120'000.00 au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n°79.33 dès la fin des travaux d'étude, estimée à 2026.*

Mme COVER, Présidente : merci.

Nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la DA 445 – 25.05 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent.
Le vote est lancé.

La délibération administrative DA 445 – 25.05, Crédit d'étude de CHF 120'000.00 pour la mise à jour de l'image directrice de la rue du Village, est acceptée par 18 OUI (10 SOCIALISTES, 7 VERT.E.S, 1 ALTERNATIVE), 2 NON (2 UDC) et 8 abstentions (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 3 MCG, 2 PLR, 2 I).

Mme COVER, Présidente : nous passons au point suivant.

9.B) CRÉDIT D'ÉTUDE ET DE RÉALISATION DE CHF 250'000.00 POUR DES AMÉNAGEMENTS CONTRIBUTANT À LA LUTTE CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR (DA 447 – 25.05)

Mme COVER, Présidente : le Bureau propose d'envoyer la DA 447 – 25.05 en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

Y a-t-il des demandes de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous pouvons passer au vote de la prise en considération de la DA 447 – 25.05 et son envoi en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

Celles et ceux qui l'acceptent cette proposition votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent.
Le vote est lancé.

La prise en considération de la délibération administrative DA 447 – 25.05, Crédit d'étude et de réalisation de CHF 250'000.00 pour des aménagements contribuant à lutter contre les îlots de chaleur, est acceptée par 28 OUI, soit à l'unanimité.

Cette DA est envoyée en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

Mme COVER, Présidente : nous passons au point 10) de l'ordre du jour.

10. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme COVER, Présidente : nous n'avons pas reçu de proposition du Conseil administratif.

Nous pouvons passer au point 11) de l'ordre du jour.

11. MOTIONS

11.A) AMÉLIORONS LE PARC À CHIENS PRÈS DU CIMETIÈRE DE VERNIER (MM. NOËL, NOBS ET RUSSI) (M 446 – 25.05)

AMÉLIORONS LE PARC À CHIENS PRÈS DU CIMETIÈRE DE VERNIER

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Considérant :

- *l'état déplorable du parc à chiens près du cimetière de Vernier ;*
- *que sa fréquentation présente un danger pour nos amis à quatre pattes et leurs propriétaires ;*
- *que le parc est dépourvu d'un point d'eau ;*
- *que l'accessibilité du parc laisse à désirer, de même que son éclairage.*

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

à rendre le parc à chiens près du cimetière de Vernier plus sûr et accessible, notamment en :

- 1 ajoutant un point d'eau pour les chiens ;*
- 2 installant des bancs dans le parc pour permettre aux détenteurs de chiens de se reposer ;*

- 3 *améliorant l'accessibilité du terrain, par exemple en posant du gravier ou un autre matériau sur le sol ;*
- 4 *revoyant l'éclairage du parc ou de ses environs ;*
- 5 *arborisant la parcelle.*

Mme COVER, Présidente : qui, parmi les motionnaires, souhaite prendre la parole ? M. NOËL.

M. NOËL : merci Mme la Présidente.

Juste pour dire qu'il conviendrait de refaire ce parc.

J'ai été approché par plusieurs propriétaires de chiens qui trouvent l'endroit vétuste, que l'éclairage n'est pas très bon et qu'ils ont peur le soir, surtout en hiver à 18h00-19h00.

Ils m'ont aussi fait part du fait qu'il n'y a pas de robinet, qu'il n'y a pas d'eau pour les chiens, et qu'il n'y a pas de banc.

Je ne sais pas s'il n'y a toujours pas de banc, car il me semble en avoir vu un.

Je propose d'envoyer cette motion en commission pour en discuter.

Mme COVER, Présidente : merci.

M. JUNGO RODRIGUEZ, vous avez la parole.

M. JUNGO RODRIGUEZ : merci Mme la Présidente.

Je prends la parole pour dire que nous allons l'accepter pour pouvoir en parler en commission.

En lisant votre texte, ce qui me chiffonne un peu, ce sont toutes les invites.

Je ne suis pas expert en prix, mais quand je vois tout ce qui est demandé, les dépenses risquent de se monter à au moins six chiffres, notamment si je compare avec les projets étudiés en commission du génie civil.

Nous ne sommes pas contre le fait que l'on puisse se sentir en sécurité, je le précise, mais je ne suis pas très enthousiaste.

Je propose que nous en discutons en commission, mais je vous dis déjà que, de notre côté, nous ne sommes pas très heureux. Je n'ai pas de meilleur terme.

Mme COVER, Présidente : merci.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : merci Mme la Présidente.

Je pense qu'il faut accepter ce projet, car cela vous permettra de discuter en commission d'à peu près tous les parcs à chiens de Vernier, et de faire le tour de la situation.

Certains sont relativement peu fréquentables, mal fréquentés ou infrequentables, ne serait-ce qu'en termes de végétation et autre.

Quand vous avez un parc à chiens qui est fait de petits épis qui se plantent dans les oreilles des chiens, ce n'est pas forcément ce qu'il y a de mieux. Peut-être qu'il faut agir à ce niveau-là.

Voilà, la discussion vous sera ouverte.

Mme COVER, Présidente : merci.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous pouvons passer au vote pour la prise en considération de la motion M 446 – 25.05 et son envoi en commission du génie civil et des équipements.

Celles et ceux qui acceptent cette proposition votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

La prise en considération de la motion M 446 – 25.05, Améliorons le parc à chiens près du cimetière de Vernier, est acceptée par 28 OUI, soit à l'unanimité.

Cette motion est envoyée en commission du génie civil et des équipements.

Mme COVER, Présidente : nous passons au point suivant.

11.B) SPECTACLES ET HANDICAPS SENSORIELS (M. MARTENS, MME DI ROSA, MM. BLEIKER ET JUNGO RODRIGUEZ) (M 448 – 25.05)

SPECTACLES ET HANDICAPS SENSORIELS

Le 12 avril 2025, à la salle du Lignon, un excellent spectacle de la saison culturelle a été donné avec une particularité technique : la projection de surtitres lors d'une performance de théâtre.

L'association 'ÉCOUTE VOIR – culture et handicap sensoriel' était présente pour expliquer et promouvoir ce dispositif. Cette association propose un certain nombre de prestations pour permettre l'accessibilité à la culture de personnes en situation de handicap telles que, entre autres : l'audiodescription et/ou des visites préalables du décor, destinées aux personnes malvoyantes ou aveugles ; le surtitrage ou l'interprétation en langue des signes, par exemple sur le côté de la scène.

Cet effort d'inclusion est tout à fait conforme à la volonté d'accès à la culture que notre Commune soutient avec succès.

À noter que la Suisse a adopté la Loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand) en 2004 et ratifié la Convention de l'ONU relative aux droits de personnes handicapées (CPDH) en 2014. Malgré ce cadre légal, les personnes en situation de handicap n'ont encore que rarement accès à la culture.

Pour plus d'infos : www.ecoute-voir.org - Également : association So-Close

Pour ces raisons, nous proposons une motion qui

invite le Conseil administratif à :

soutenir et permettre le plus souvent possible le travail avec les associations de soutien aux personnes en situation de handicap, notamment visuel et/ou auditif, lors de manifestations culturelles de la Commune.

Mme COVER, Présidente : le Bureau propose d'envoyer cette motion en commission de la culture et de la communication.

Je passe la parole à M. MARTENS.

M. MARTENS : merci Mme la Présidente.

Par cette motion, nous proposons, grâce à tous les supports techniques qui existent, de donner accès à certains de nos spectacles à des personnes en situation de handicap, des sourds, voire des aveugles.

Nous ne demandons pas que tous les spectacles doivent disposer de tels moyens, parce que ce n'est pas toujours possible, mais que ce serait bien de le favoriser.

Au Bureau, nous avons pensé au vote immédiat, mais cela nous paraît quand même plus intéressant qu'il y ait une présentation de la part d'associations en commission.

J'ai déjà contacté une association, mais il y en a d'autres – pas beaucoup – pour qu'elle vienne nous expliquer, nous montrer, tout ce qui est possible, de façon à pouvoir mesurer ce que nous pouvons faire pour aider les personnes qui ont un handicap sensoriel à profiter de nos spectacles culturels, alors que nous cherchons justement à ouvrir la culture à un maximum de personnes.

Je vous remercie de faire un bon accueil à cette motion. Merci.

Mme COVER, Présidente : merci.

D'autres demandes de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous pouvons passer au vote pour la prise en considération de la motion M 448 – 25.05 et son envoi en commission de la culture et de la communication.

Celles et ceux qui acceptent cette proposition votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

La prise en considération de la motion M 448 – 25.05, Spectacles et handicaps sensoriels, est acceptée par 28 OUI, soit à l'unanimité.

Cette DA est envoyée en commission de la culture et de la communication.

Mme COVER, Présidente : nous passons au point 12) de l'ordre du jour.

11.C) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA MOTION M 181 A – 23.10 « POUR UNE FLOTTE COMMUNALE DÉCARBONÉE » (M 181 B – 25.05)

Réponse du Conseil administratif à la motion M 181 A – 23.10

déposée par Mmes Sophie BOBILLIER, Anne COMPAGNON KAUFMANN, Lucia DAHLAB, Thérèse OSMAN WATA, Conseillères municipales et M. Cédric BRINER, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

POUR UNE FLOTTE COMMUNALE DÉCARBONÉE

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En date du 3 octobre 2023, votre Conseil a accepté la motion M 181 A – 23.10 invitant le Conseil administratif :

- 1 à remplacer l'ensemble des véhicules à carburant appartenant à la Commune (voitures, motos, tracteurs, camions, tondeuses, etc.) par une alternative décarbonée (électrique ou autre) ; à ne plus acquérir de véhicules utilisant du pétrole ou ses dérivés ;
- 2 à élaborer un plan de remplacement afin d'effectuer cette transition progressivement ;
- 3 à avoir remplacé la totalité des véhicules à carburant à l'horizon 2030 ;
- 4 à rendre compte au Conseil municipal de l'état de la flotte et du plan de remplacement au moins une fois par année.

Puis votre Conseil a voté, en date du 3 septembre 2024, la DA 366 – 24.06, ouvrant un crédit de CHF 3'110'000.00 TTC pour l'achat de nouveaux véhicules.

Cette délibération, validée par le Conseil d'État le 23 octobre 2024, est la première étape visant à remplacer la quasi-totalité de la flotte de véhicules communaux par des véhicules, autant que faire se peut, électriques d'ici à l'an 2030. Elle permet le renouvellement de dix-neuf premiers véhicules.

Sur ces dix-neuf véhicules renouvelés, dix-huit ont pu l'être (ou le seront prochainement) en électrique. Le dernier n'ayant pas d'équivalent avec ce mode de propulsion ; il sera remplacé par un véhicule utilisant si possible de l'agrocarburant.

Dans le courant de cette année (2025), une deuxième délibération administrative vous sera soumise pour le remplacement d'une trentaine d'autres véhicules. Enfin, deux autres vous parviendront d'ici la fin de la décennie pour finaliser le renouvellement de la flotte.

Cette série de délibérations répond aux invites de la motion.

La motion M 181 A – 23.10 est ainsi close.

Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif

Mme COVER, Présidente : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la motion M 181 A – 23.10 « Pour une flotte communale décarbonée ».

Nous passons au point 12) de l'ordre du jour.

12. RÉSOLUTIONS

Mme COVER, Présidente : nous n'avons pas reçu de résolution.

13. INTERPELLATIONS

13.A) LA CHASSE EST FERMÉE (M. MAGNIN) (I 449 – 25.05)

LA CHASSE EST FERMÉE

Mme COVER, Présidente : M. MAGNIN, je vous passe la parole.

M. MAGNIN : merci Mme la Présidente.

À priori, ce soir sera mon dernier Conseil municipal. Donc, nous allons retracer – puisque nous avons largement le temps – les vingt-cinq ou vingt-six années durant lesquelles j'ai siégé.

Non. Je vous rassure.

Mais je voulais quand même faire quelques commentaires et avoir un tout petit peu de recul sur ces quelques années au sein de ce Conseil municipal, et vous verrez que le titre de mon interpellation s'articule autour d'une autre problématique. Je commencerai tout d'abord par cela.

Ce qui m'a frappé, Mesdames, Messieurs, tout au long de ces années, c'est l'accélération de nos travaux, de nos décisions, etc.

Ce terme n'a pas pour synonyme « amélioration ».

Je pense qu'aujourd'hui nous avons remplacé le temps de la réflexion par le temps de la précipitation. Nous avons remplacé le temps de la concertation par le temps de l'imposition. Nous avons remplacé le temps de l'intégration par la belle religion du dogme et de la morale.

Au fond, tout ceci se concrétise très concrètement dans le cadre de ce que nous voyons, c'est-à-dire nos commissions, puisque lorsque j'ai siégé, nous avons un certain nombre de commissions et que ce nombre a été drastiquement réduit, alors même que notre population a progressé, alors même que les problèmes auxquels nous sommes confrontés se sont amplifiés.

Bref, le travail du Conseil municipal s'est accéléré, et à mes yeux d'une manière qui n'est pas celle que je peux souhaiter, mais c'est celle voulue par une certaine majorité, il faut le respecter.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons à devoir nous poser la question si véritablement vous voulez continuer à avoir des commissions – et mon intervention de tout à l'heure était dans ce sens-là – car je ne suis pas sûr qu'elles soient toujours pertinentes, dans la mesure où nous voyons que lorsque nous posons des questions, on veut voter rapidement même si les questions sont justifiées.

Parce que nous partons toujours de la suspicion que quelqu'un veut impérativement faire durer, perdurer, s'opposer à un projet et utilise tous les machiavélismes possibles pour y parvenir.

Quitte à dribbler les commissions, pourquoi in fine ne pas dribbler le Conseil municipal ?

Force est de constater, Mesdames, Messieurs, que pour un certain temps du moins, c'est exactement ce qui va se passer dans notre Commune puisque, vous le savez, il y a aujourd'hui des recours avec un effet suspensif contre les élections municipales, ce qui fait que nos « élus » - avec de grands guillemets – ne siègeront pas mais que nous ne subsisterons pas également.

Le pouvoir sera donc délégué, pour l'essentiel, au Conseil administratif, avec une surveillance de notre autorité de surveillance pour pouvoir gouverner et gérer cette Administration.

Finalement, nous sommes exactement arrivés à ce que je pouvais imaginer, c'est qu'il n'y a plus besoin de Conseil municipal. À quoi sert-il ?

C'est une progression.

Ce n'est manifestement pas ce que j'ai vécu. J'ai vécu des débats extraordinaires, j'ai vécu des réflexions et des concertations avec tous les partis, qui étaient sympathiques.

Le temps passe. *Tempus fugit*. Certainement, ai-je fait mon temps, et c'est ainsi.

Certainement que ma disparition - du Conseil municipal, je vous rassure - sera ressentie comme un soulagement pour certains, peut-être comme un manque pour d'autres, mais peu importe.

Ce qui me chagrine – et j'arrive au fin fond de mon interpellation –, c'est la manière, et la manière tout court. Quels que soient les éléments que je viens de dire, la manière n'y est jamais.

Si je regarde quelques réalisations qui ont été opérées, elles sont belles, elles ont permis à notre Commune de progresser, d'être améliorée et d'offrir à notre population autre chose, des choses plus favorables, un confort, même si – et vous savez ce que je pense – nous avons une politique cantonale qui ne nous aide pas dans le développement de notre Commune.

Je citerai quelques belles réalisations. Vous avez par exemple le bois de la Grille, qui a été réalisé avec l'ensemble du Conseil municipal. La renaturation du nant de la Noire, voilà des éléments dont je suis l'artisan. Le tri des déchets dans les préaux d'école. Eh oui, c'est moi qui l'avais proposé et cela a été discuté et admis par le Conseil municipal.

Nous avons aussi des éléments qui ont été extraordinaires sur le plan économique. Il suffit de penser qu'IKEA a été une belle réalisation, malgré les réticences et l'opposition du PLR et, au début, de tout le Municipal. Au fond, tout le monde s'est accordé pour réussir à éviter qu'IKEA ne s'implante juste à côté, mais se trouve chez nous avec un service à la population.

Bien sûr, nous pouvons toujours rêver mieux, nous pouvons rêver d'être Plan-les-Ouates, mais ce n'est pas le cas.

Voilà quelques éléments qui présentent le travail accompli, dont je suis très fier. J'ai travaillé avec plein de gens qui étaient extraordinaires.

Je vous remercie en tout cas, même ceux avec qui je ne me suis pas toujours très bien entendu. Je ne prends pas toujours bien les formes mais, au fond, j'ai aimé travailler, même si parfois c'était dans la douleur, mais je pense que c'est le propre de la politique.

C'est comme dans mon métier. Nous ne sommes pas là pour faire plaisir aux gens, nous sommes là pour défendre des idées, défendre des convictions et, parfois, cela passe par le fait de ne pas être d'accord et de le montrer, même sévèrement.

Revenons à nos moutons, Mme la Présidente, parce que je pense que vous allez me rappeler à l'ordre !

« La chasse est fermée ». Pourquoi la chasse est-elle fermée ? Pour une raison bien simple, c'est que j'aimerais que le Conseil administratif nous dise aujourd'hui quelles mesures il entend prendre pour rappeler à notre population les règles électorales élémentaires, en particulier sur le vote par correspondance.

Vous le savez, ce vote par correspondance a été instauré. C'est un vote qui plaît beaucoup à la gauche, parce qu'il permet à tous ceux qui ne peuvent pas se déplacer de pouvoir voter.

Mais on s'aperçoit que, pour certains, la chasse aux bulletins a été largement ouverte et j'aimerais que le Conseil administratif prenne des mesures pour qu'elle soit fermée, et définitivement fermée.

Je ne souhaite pas que vous répondiez forcément ce soir. Vous répondrez lorsqu'il y aura un nouveau Conseil municipal. Je pense que cela les affectera ou les intéressera beaucoup plus.

Je vous remercie.

Mme COVER, Présidente : merci M. MAGNIN.

M. STAUB, vous avez la parole.

M. STAUB, Maire : je vais vous décevoir ! Je vais commencer et pourrai compléter lors d'un prochain Conseil municipal.

Sur la question de l'accélération. Celle-ci existe, elle est réelle et, en tant que Conseillers administratifs, nous la subissons aussi.

Aujourd'hui, le travail du Conseil administratif, au niveau de la gestion de la Commune, de ce qui nous est imposé, est beaucoup plus rapide.

Si nous avons discuté avec certains et certaines que vous connaissez, que vous avez côtoyés il y a vingt ou trente ans, même un peu plus, ce n'est plus du tout le même rythme.

Nous subissons un certain nombre d'accélération qui viennent d'autres niveaux, mais aussi des moyens de communication.

C'est vrai que cette accélération – je vous le dis et vous me donnerez le crédit que vous voudrez – nous n'aimerions pas la faire subir au Conseil municipal. Les commissions sont pour moi l'endroit où il y a vraiment une démocratie et une discussion. Si nous avons pu vous laisser penser que vos questions dérangeaient, nous en sommes désolés. Peut-être que parfois nous les avons prises pour des manœuvres dilatoires, mais vous savez que ce sont aussi les tensions qu'il y a entre exécutif et délibératif.

Ce que je regrette en revanche, c'est que nous avons parfois moins de temps, il est vrai, pour avoir certaines discussions, parce que nous avons des contraintes qui nous sont imposées.

Je peux regretter aussi certains débats en plénière, qui n'atteignent pas la qualité des débats en commission.

Je pense que la population serait beaucoup plus intéressée par nos débats en commission que nos débats en plénière. Je me mets aussi dans le groupe.

Je reste un profond optimiste. Je pense que nous avons encore beaucoup à faire.

Sachez que, quoi qu'il arrive, nous ne nous réjouissons pas vraiment d'une absence de Conseil municipal qui risque de se prolonger. C'est ce que nous lisons. Nous n'avons pas d'information spéciale, mais c'est ce que nous comprenons.

Le Conseil municipal est nécessaire à la vie démocratique, ainsi qu'aux projets.

Un à deux mois, nous pourrions gérer. Trois à quatre mois, cela deviendra dur. Six mois, je ne sais pas.

Il est vrai que ce n'est pas très réjouissant, et c'est plutôt quelque chose que je regrette.

Je peux vous dire que ces quelques semaines et ces quelques mois n'ont pas forcément été faciles pour le Conseil administratif, et nous savons que cela ne va pas être facile par la suite.

Par rapport à votre question, qui est le cœur de votre interpellation, sur la chasse, je crois que vous le savez. C'est quelque chose auquel nous tenons, malheureusement nous ne sommes pas maîtres de ces questions-là, puisque c'est surtout le Canton qui organise cela.

L'engagement que je peux prendre aujourd'hui, au nom du Conseil administratif, c'est d'avoir des mesures qui ne seront pas directement sur un scrutin. Détrompez-vous la gauche est plutôt historiquement en faveur du vote par correspondance, en tout cas je le suis.

Ce qui est certain c'est que, quoi qu'il arrive, le Conseil administratif va mettre en place des mesures de prévention, de formation, qui ne sont pas des mesures spectaculaires mais qui doivent être faites, parce que nous devons absolument éviter des manœuvres qui pourraient être peu éthiques.

La justice décidera si elles sont illégales ou pas, ce n'est pas à moi de le dire, mais il y a en tout cas des soupçons, et les soupçons sont ce qu'il y a de pire dans une démocratie. Les soupçons desservent de toutes les manières l'entière des partis, la démocratie et sa stabilité.

Évidemment, si cela se passe comme nous le pensons, nous savons que nous aurons un rôle absolument essentiel pour, petit à petit, reconstruire et redonner une certaine confiance sur le processus. Pour cela, malgré ce que vous avez peut-être pu sous-entendre, nous aurons besoin d'un Conseil municipal fort, qui puisse jouer pleinement son rôle.

Comme vous avez ouvert une interpellation, nous apporterons éventuellement des compléments en temps et en heure, puisque nous verrons bien ce que l'avenir nous dira.

Comme j'ai pu le dire, le COVID nous a fait connaître une fin de législature passée et un début agités.

Ici, c'est une autre forme de crise. Nous ne nous en réjouissons absolument pas, mais nous ferons avec et nous ferons au mieux pour la population, comme vous avez essayé de le faire, je le sais, au fil des années.

Si vous me le permettez, j'ai fait un discours assez général mais, là, j'aimerais remercier toutes celles et ceux qui vont quitter cet hémicycle, en l'état actuel de la situation, soit volontairement, soit par le résultat des urnes.

Le rôle de Conseiller municipal, au niveau local, est un des rôles les plus essentiels, qui fait honneur à notre démocratie.

J'aimerais donc vous remercier de tout l'engagement dont vous avez fait preuve, malgré les différends qu'il a pu y avoir. La démocratie locale, c'est cela. Et la Suisse, Genève, c'est cela.

J'espère que, quoi qu'il arrive, nous pourrions resolidifier tout cela et nous recroiser.

Je vous félicite et je vous remercie pour tout ce que vous avez fait au fil des années.

Mme COVER, Présidente : merci M. STAUB.

M. MAGNIN, souhaitez-vous reprendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous pouvons passer au point 14) de l'ordre du jour.

14. QUESTIONS ÉCRITES

Mme COVER, Présidente : nous n'avons pas reçu de questions écrites.

Nous passons donc au point 15) de l'ordre du jour.

15. QUESTIONS ORALES

Mme COVER, Présidente : M. NOBS, vous avez la parole.

M. NOBS : merci Mme la Présidente.

J'ai été interpellé au sujet de l'événement Wake Up And Run, qui a eu lieu à Vernier le 23 avril dernier, sauf erreur. L'événement a été promu sur les piliers publics de la Commune. Je crois qu'il a aussi été promu sur le site internet de la Commune.

Ce qui surprend, c'est que les personnes pensent que la course est populaire et qu'elle aurait un caractère gratuit, alors qu'en fait la participation à cet événement revient quand même à CHF 38.00, ce qui représente peut-être pour certains de nos communiens une somme non négligeable.

Je sais que les plus aisés d'entre nous peuvent sauter dans un avion pour aller faire un marathon outre-Atlantique, mais pour la majorité de nos communiens, qui ne sont pas aussi aisés, la somme de CHF 38.00 est peut-être importante.

Ma question est la suivante : est-il éventuellement prévu d'organiser des courses populaires, des marches ou des courses à pied à des prix plus abordables pour notre population et pour lutter également contre la sédentarité ?

Mme COVER, Présidente : merci M. NOBS.

M. STAUB, vous avez la parole.

M. STAUB, Maire : M. le Conseiller municipal, je crois qu'aujourd'hui, si vous êtes intéressé à ce qui était prévu dans le prix, il y a entre autres le petit déjeuner.

Vous verrez sur « courses populaires » combien vous payez pour d'autres courses. C'est malheureusement toujours à peu près ce prix, puisque malgré le soutien que peut apporter la Commune, il y a un ensemble de frais incompressibles en termes d'organisation et autres.

Je crois que vous êtes attaché aux choix individuels et aux priorités qui sont mises. Certains mettent leur priorité là-dessus, d'autres ailleurs, mais nous évaluons toujours le bien-fondé des courses.

Nous allons voir si nous poursuivons avec cette idée, pour évaluer si cela répond aux besoins de la population.

Je vous rappelle que nous avons un ensemble d'événements gratuits à Vernier, et je suis un peu surpris en même temps, car vous êtes le premier parti à dire « le gratuit, c'est trop cher » car c'est toujours quelqu'un qui paie. Je crois que nous pourrions retrouver les passages où vous dites cela.

La cohérence est quelque chose que j'apprécie en politique.

Donc, je trouve que, dans ce cadre-là, nous pouvons aussi demander des participations. La question est de savoir à quel niveau, et nous y réfléchissons toujours.

Je crois qu'en termes d'événements sportifs gratuits, nous en avons eu beaucoup pendant cette législature et nous continuerons de le faire.

Par la suite, chacun jugera si ces frais sont légitimes ou pas mais, nous, nous continuerons d'essayer d'offrir un panel complet.

Je vous invite vraiment à regarder combien coûtent les autres compétitions ou les autres activités de ce type. Vous serez étonné de voir que nous sommes plutôt dans le bas du panier.

Nous sommes attentifs à ce que les prix restent abordables, et nous nous interrogeons toujours pour savoir si c'est pertinent face à l'offre donnée.

Mme COVER, Présidente : merci M. STAUB.

Mme BRANDRUP.

Mme BRANDRUP : merci Mme la Présidente.

Ce n'est pas une question, mais j'aimerais dire quelques mots avant de partir.

Cela m'a fait très plaisir d'être parmi vous. Je vous apprécie tous. J'ai beaucoup appris dans ce Conseil et je vous remercie tous. C'était vraiment un honneur pour moi de défendre les intérêts de la population verniolane.

C'est vrai qu'il y a eu des débats un peu difficiles, mais je pense que chacun a sa propre manière de travailler et de donner quelque chose pour Vernier.

Je vais essayer de traduire des paroles qu'il me tient à cœur de vous dire, j'aurais souhaité le faire en chantant en espagnol, mais on ne m'a pas laissé le faire avant, car ce n'est pas le lieu - en commission ou au Conseil municipal – pour le faire.

Je voulais juste vous dire ceci : je demande à Dieu que la douleur ne me soit pas indifférente, que la mort desséchée ne me trouve pas vide et seule sans avoir fait ce qu'il fallait ; je demande à Dieu que l'injustice ne me soit pas indifférente ; je demande à Dieu que la guerre ne me soit pas indifférente.

Sólo le pido a Dios que el dolor no me sea indiferente.

J'espère que vous avez compris. Je ne pouvais pas vous le chanter, mais je voulais vous dire cela.

Merci beaucoup.

Mme COVER, Présidente : merci Mme BRANDRUP.

M. AUBERT, vous avez la parole.

M. AUBERT : merci Mme la Présidente.

J'entends des « au revoir ». Je ne sais pas exactement ce qu'il adviendra.

Je ne sais pas si j'ai raté quelque chose, mais j'aurais quand même souhaité connaître, dans les communications du Conseil administratif, même succinctement, l'évolution de la situation, à savoir quelles seront les prochaines étapes.

La séance du 2 juin est-elle annulée ?

Pourriez-vous nous donner les quelques éléments que vous avez pour nous orienter dans ce brouillard ?

Merci.

Mme COVER, Présidente : M. STAUB, vous avez la parole.

M. STAUB, Maire : nous vous communiquons les informations que nous avons.

À l'heure actuelle, on nous a demandé de faire comme si la séance du 2 juin allait avoir lieu.

Ce que nous savons néanmoins, c'est que le Conseil d'État va discuter demain de ces questions et il est probable – mais sans préjuger de ce qui sera décidé – que nous ayons des informations plus précises sur la suite, et en particulier sur la séance d'installation du 2 juin.

Bien évidemment, nous vous les communiquerons dès que nous les aurons à travers les personnes que vous avez désignées pour vous représenter pour l'installation du Conseil municipal.

Mon opinion ne compte pas pour grand-chose, mais vous aurez compris, en lisant les journaux ou autres, qu'il est quand même peu probable qu'il y ait une séance d'installation le 2 juin prochain.

En tous les cas, ce que le Conseil administratif a décidé et a communiqué à vos représentants, c'est qu'il n'y aurait pas de fête et de célébration le 2 juin, puisqu'il y avait trop d'incertitude. Nous n'allions pas organiser toute une fête et engendrer des frais pour annuler quelques jours avant.

Si la séance d'installation devait malgré tout avoir lieu le 2 juin, ce qui est à nouveau fort peu probable, car comme cela a pu être expliqué à vos représentants par le Secrétaire général, même si la décision devait être prise rapidement – ce qui est peu probable –, la Chancellerie doit encore procéder à des tirages au sort, et prendre en compte le retrait éventuel de candidats élus.

Vous comprendrez que nous arrivons à des délais qui sont peu vraisemblables.

La prochaine étape est de savoir ce que nous dira le Conseil d'État pour le 2 juin, car lui pourrait décider que de toute manière la séance d'installation n'aurait pas lieu. Concernant la célébration prévue, je me répète, si l'élection devait être confirmée, elle aurait lieu à la rentrée. Nous l'organiserons quand le Conseil municipal sera installé, cela paraît logique.

Et pour les autres, cela appartient à la justice. Vous savez qu'il y a beaucoup d'hypothèses possibles, soit ils annulent, soit ils n'annulent pas. S'ils annulent, c'est une nouvelle élection. S'ils n'annulent pas, c'est l'installation.

Nous vous tiendrons au courant dès que nous aurons des informations plus précises et dès que la justice nous les communiquera.

Pour ce qui est de la séance d'installation, le Conseil d'État doit en discuter demain et devrait nous informer sur ce que nous devrions faire concernant cette séance.

À nouveau, je ne suis pas dans le secret des dieux, mais comme vous pouvez l'imaginer, il est peu probable que la séance d'installation ait lieu le 2 juin.

Mme COVER, Présidente : merci M. STAUB.

Mme DI ROSA, vous avez la parole.

Mme DI ROSA : merci Mme la Présidente.

J'ai une question par rapport aux Promotions. Du coup, cela concerne aussi un peu les prochaines étapes justement.

Que le Conseil administratif a-t-il prévu concernant le traditionnel défilé, puisqu'il n'y aura pas d'élus ? Qu'en est-il ?

Mme COVER, Présidente : merci.

M. STAUB, vous avez la parole.

M. STAUB, Maire : pour les Promotions, nous arrivons dans le même degré d'incertitude.

Je vais vous redire les hypothèses. S'il y a un Conseil municipal, le nouveau Conseil municipal défilera comme de coutume avec les autorités. S'il y a un Conseil administratif, ce sera le Conseil administratif qui défilera également. S'il n'y a pas de Conseil administratif, il y aura forcément des administrateurs. Ces administrateurs seront là pour représenter le Conseil administratif, puisque cela fait partie des charges qui incombent aux administrateurs, comme dans le passé, et cela l'est toujours.

Dans tous les cas, cela dépend encore une fois d'une décision de justice.

Si la justice décide d'ici là de confirmer le résultat des élections pour le Conseil municipal, les nouveaux élus seront conviés pour le défilé. Si la justice décide d'annuler, il n'y aura pas de Conseil municipal.

S'il n'y a toujours pas de décision, il n'y aura pas de Conseil municipal et il n'y aura pas de défilé pour le Conseil municipal.

Voilà ce qu'il en est. Nous ne faisons que suivre ce qu'il est possible de suivre.

Nous nous adaptons, comme vous vous adaptez. C'est pour cela que je répondais à M. MAGNIN que nous avons connu une crise avec le COVID. C'est une crise différente, provoquée de manière plus directe humainement, mais voilà, nous nous adaptons.

Mme COVER, Présidente : merci.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : merci Mme la Présidente.

N'oubliez tout de même pas que vous avez quelques Députés verniolans qui voudront bien défilier et qui seront très heureux de le faire si jamais. C'était ma première remarque !

La seconde. Je partage avec vous, M. STAUB, un optimisme impénitent, et par conséquent je sais que nous reviendrons dans cette salle pour le plaisir de vous revoir.

Mais ces sièges, je les connais depuis plus de vingt-cinq ans, et j'aimerais savoir si vous ne pourriez pas les changer.

Merci.

Mme COVER, Présidente : merci M. MAGNIN.

Mme DI ROSA, avez-vous redemandé la parole ?

Mme DI ROSA : oui, Mme la Présidente.

C'est toujours par rapport aux Promotions. J'aimerais savoir s'il serait possible d'envisager une demande particulière, notamment pour la remise des dictionnaires, en tout cas pour les dernières années de primaires dans les écoles.

Je ne sais pas si, en tant que Conseil municipal, on peut faire une demande au Canton.

Mme COVER, Présidente : M. STAUB, vous avez la parole.

M. STAUB, Maire : à nouveau, nous avons des règles qui sont posées par le droit cantonal sur ce qu'il est possible de faire ou pas.

Cela a été dit par M. MAGNIN, et je confirme que le mandat, tant du Conseil municipal que du Conseil administratif, se termine le 31 mai 2025.

Ce qui est certain, c'est qu'il y aura la nomination d'administrateurs pour le Conseil administratif, si d'ici là il n'y a pas de décision de justice qui confirme le résultat des élections.

Je vous rappelle que les Conseillers municipaux ne distribuent pas les dictionnaires.

Historiquement, c'est le Conseil administratif qui se répartit cela. Aujourd'hui, s'il y a un Conseil administratif qui est confirmé par une décision de justice et par la validation du Conseil d'État, c'est le Conseil administratif, tel que sorti des urnes, qui se chargera de la distribution des dictionnaires.

Sinon, ce seront les administrateurs nommés par le Conseil d'État qui, dans la limite de leurs disponibilités, le feront.

Mais à nouveau, c'est une situation extraordinaire, et dans ces situations extraordinaires, nous suivons la loi, nous nous accommodons et essayons de trouver les solutions qui conviennent.

Mme COVER, Présidente : merci.

Y a-t-il d'autres questions ? Cela ne semble pas être le cas.

Je passe donc la parole au Conseil administratif pour des réponses.

M. STAUB, vous avez la parole.

M. STAUB, Maire : merci.

Je parle beaucoup plus à cette séance que ce que je ne pensais. Je pensais que ce serait la séance de mon collègue, Mathias BUSCHBECK. Mais ne vous en faites pas, il viendra après !

J'ai deux éléments de réponse sur les questions de MM. MARTENS et ANGELOZ concernant des petites bêtes.

M. ANGELOZ est parti, donc je vais commencer par ...

M. ANGELOZ : je suis là !

M. STAUB, Maire : alors je peux commencer par les petites bêtes de M. ANGELOZ !

Vous aviez parlé de chenilles processionnaires. Les mesures de lutte chez les particuliers, comme je vous l'avais dit, ne sont pas obligatoires, mais les propriétaires d'arbres touchés sont vivement encouragés à agir pour des questions évidentes de santé publique.

Néanmoins – et c'est là que cela se complique un tout petit peu ; je n'en avais pas conscience contrairement à mes services –, les propriétaires, locataires ou exploitants sont tenus de procéder à l'enlèvement et à la destruction des nids de chenilles processionnaires dès leur apparition, de mettre en place des mesures visant à éviter leur propagation lorsque ces dernières se trouvent dans un périmètre à risque autour de lieux destinés à l'accueil du public, tels que les crèches, les écoles, les places, les parcs publics, les places de jeux, ainsi que les piscines. Obligation pour la voie publique et les lieux privés accessibles au public. Pour ceci, le SPM est compétent en cas de sanction.

Comme dans toute chose où il est question de périmètre, on fait preuve d'un peu de souplesse dans l'application.

Il y a donc une forme de compétence, mais dans ces limites-là.

Je n'avais pas été complet à ce sujet.

Je réponds maintenant à M. MARTENS pour d'autres petites bêtes, les moustiques.

La propriétaire de la benne a été avisée et s'est chargée de la vider. Elle a été rendue attentive sur cette problématique de risque de prolifération des moustiques.

Vous avez vu par ailleurs – et cela dépasse les prérogatives du Conseil administratif même s’il a fait de la prévention – que le Canton va mettre à disposition des produits biologiques pour combattre les moustiques tigres de manière gratuite.

Nous allons donc continuer à communiquer à ce sujet.

Sachez que le Canton agit. Je ne me rappelle plus exactement où, mais une fois par semaine, le Canton va mettre gratuitement des produits à disposition pour traiter vos balcons, jardins et autres espaces extérieurs.

Mme COVER, Présidente : merci.

M. BUSCHBECK, aviez-vous des réponses ?

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif : oui, j’avais deux réponses.

La première à M. NOBS, qui s’étonnait de l’absence de petite papeterie dans un local de vote.

Effectivement, nous avons pu constater qu’il n’y a pas une systématique dans le matériel distribué.

Nous allons faire en sorte qu’un kit de papeterie élémentaire standard soit mis à disposition dans l’ensemble des bureaux de vote, et je vous remercie pour votre question.

J’ai une autre réponse pour M. BRINER, qui s’inquiétait des demi-tours effectués par certains automobilistes en empruntant le passage pour piétons de la route de Peney situé à hauteur du Batiflex. Il souhaitait savoir si une barrière pouvait être installée à cet endroit.

Nous ne pouvons pas poser de barrière car le passage pour piétons n’est plus désaxé, en forme de baïonnette, comme il l’était dans sa version antérieure provisoire.

En revanche, nous avons demandé si nous pouvions installer des potelets. Le Canton nous a répondu que, sur le principe, il était d’accord.

Nous allons donc faire une demande formelle au Canton pour installer des potelets au niveau de ce passage pour piétons, afin qu’il n’y ait pas de nouvelle infraction commise à ce niveau.

J’en ai terminé Mme la Présidente.

Mme COVER, Présidente : merci.

M. AGRAMUNT, avez-vous des réponses ?

M. AGRAMUNT : oui, merci Mme la Présidente.

Je réponds à une question de M. Daniele SLAVIERO, également au sujet de petites bêtes. Cette fois, il s’agissait de moustiques tigres, de frelons asiatiques et de chenilles processionnaires. Il s’agissait d’informations.

Mon collègue, Matthias BUSCHBECK, a répondu partiellement à la demande de M. SLAVIERO en disant que l’ActuVernier avait déjà publié des informations de ce type.

Pour ce qui est des nouveautés. Le nouvel ActuVernier va être distribué demain et après-demain et il fera mention des éléments à prendre en considération contre les moustiques tigres et les autres bêtes citées.

Il y a également une actualité qui sera remise à jour et étoffée sur le site internet de la Commune, sous la rubrique « Actualités », « Comment lutter contre le moustique tigre ». Il y aura des relais sur les réseaux sociaux de la Commune, Facebook et Instagram notamment, de nos publications, ainsi que celles du Canton.

Une action plus large sera menée entre le mois de juin et septembre par de l'affichage, des capsules vidéo avec les bons gestes à adopter, des relais dans les entreprises de Vernier, les Jardins familiaux et les chantiers qui se trouvent sur la Commune, et de la communication interne pour tous les employés de la Commune.

J'en ai terminé Mme la Présidente.

Mme COVER, Présidente : merci.

Je tenais, avant de clore cette séance qui est la dernière de cette législature, vous remercier toutes et tous pour l'attention que vous m'avez portée durant toute cette année de présidence.

Merci M. le Maire, merci MM. BUSCHBECK et AGRAMUNT, ce fut un plaisir de collaborer avec vous et de passer de très bons moments lors d'événements, inaugurations, célébrations ou assemblées générales qui ont eu lieu sur le territoire de la Ville de Vernier.

Un grand merci aux membres du Bureau pour leur soutien, au Secrétaire général, et un merci spécial à Marie-Christine et Nastassia pour leur précieuse aide.

Je souhaite déjà à la ou au futur Président de ce Conseil municipal beaucoup de succès.

Encore merci et bonne fin de soirée.

L'assemblée applaudit.

Nous pouvons clore la séance. Je vous demande de bien vouloir enlever la carte de votre micro et de vider votre fourre. Merci.

La séance est levée à 21h33.

Gilles-Olivier BRON
Secrétaire

Sylviane COVER
Présidente